

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2780 - MARDI 6 DÉCEMBRE 2016



Michel Lastschenko

À L'APPROCHE DU 19 DÉCEMBRE

Vent de panique dans les chancelleries occidentales basées à Kinshasa !

Les États-Unis, le Canada et la Belgique ont donné à leurs ressortissants l'ordre formel de quitter la RDC avant cette date en raison de la crainte des troubles qui pourraient survenir au pays à la suite de l'absence d'un véritable accord politique inclusif entre les forces politiques majeures. La Belgique, qui a été la première à surfer sur ces appréhensions, a carrément déconseillé à ses ressortissants, via un communiqué de son ambassade à Kinshasa publié le 2 décembre, de venir

en RDC tout en demandant à ceux qui y sont de « limiter leurs déplacements ». S'ils ne l'ont pas fait formellement, d'autres États occidentaux, africains ou asiatiques ont néanmoins mis en garde leurs ressortissants contre l'imminence des troubles qui guettent la RDC en cette période névralgique censée culminer avec la fin constitutionnelle du dernier mandat du chef de l'État en exercice.

Page 13

ONEC/RDC

Les experts comptables non agréés s'insurgent contre la violation de la loi



Le bâtiment du ministère des Finances à Kinshasa

Plus rien ne va au sein de l'Ordre national des experts comptables (Onec/RDC), particulièrement au sein de la Commission spéciale chargée de l'agrément des premiers membres de cette structure. Quelques experts comptables, qui exercent le métier depuis plusieurs années, ont vu leurs candidatures être rejetées en violation de certaines dispositions constitutionnelles garanties aux particuliers.

Les professionnels comptables lésés stigmatisent le non-respect par le vice-président André Foko Tomena des critères énumérés par la loi ainsi que des règlements régissant la corporation. Ils notent que certains membres non éligibles ont été admis dans l'Ordre au mépris des règles. Un dossier a été ouvert au Parquet à charge du précité pour avoir enfreint le droit des personnes qui remplissent les conditions requises d'être inscrits au tableau.

Page 12

SANTÉ

Kinshasa a accueilli la 8^e assemblée générale des médecins physiques et de réadaptation



Les secrétaires généraux du CNMPP

Les médecins physiques et de réadaptation (MPR) se sont réunis, le 3 décembre, dans la capitale en assemblée générale ordinaire, la huitième depuis la création de leur corporation en RDC. Cette rencontre a permis de réitérer le plaidoyer pour la reconnaissance de leur métier ainsi que celle de

cette filière qui prend corps en RDC et qui constitue un apport inestimable dans le domaine de la santé publique.

Les MPR ont convenu que cette nouvelle profession doit être placée au cœur des enjeux de santé publique dans la lutte contre le handicap et la dépendance. En

organisant cette filière, l'Université de Kinshasa a tenu à pallier le manque de ce corps médical particulier tel que reflété par l'insuffisance en qualité des soins adaptés lors de la prise en charge en rééducation et réadaptation médicale.

Page 13

LINAFOOT/ ZONE OUEST

V.Club inflige à Renaissance sa première déconvenue

V.Club consolide son leadership après sa victoire sur Renaissance du Congo battu pour la première fois depuis le début de la phase des groupes de la Division 1. Absent au match aller, l'international rwandais de souche RD-congolaise Tagy Etekiama Agiti, revenu

d'une longue suspension de deux ans de la Confédération africaine de football, a été le grand bonhomme de la partie en signant un doublé au profit des Dauphins noirs. V.Club reprend le fauteuil de leader avec 30 points devant DCMP (28 points) et FC Renais-

sance, troisième avec 26 points. Pour sa prochaine sortie, Renaissance en découvrira avec DCMP tandis que V.Club ira à l'assaut de Veti à Matadi. La partie a toutefois été émaillée par quelques incidents perpétrés dans les gradins.

Page 14

ÉDITORIAL

Désarroi

Ce désarroi, autrement dit cette difficulté à se positionner au sein de la société, est l'une des caractéristiques de la jeunesse moderne, dans notre pays comme partout ailleurs dans le monde. Il résulte, d'une part, de l'inadaptation de l'enseignement et de la formation professionnelle aux exigences de la vie présente, d'autre part au déluge d'informations que génèrent les nouvelles technologies de la communication et qui assaille en continu les nouvelles générations.

Nous n'avons évidemment pas la prétention de dire ici et maintenant quelles réponses il convient d'apporter à ces questions dont la résolution pourra seule garantir la stabilité à venir de la société civile congolaise. Mais cela ne doit pas nous empêcher de poser le problème sans faux-semblant, car plus tôt le débat s'engagera sur le sujet et plus tôt se dessineront les bonnes réponses.

Sans aller jusqu'à proposer la tenue des états généraux de l'enseignement et de la formation professionnelle qui permettraient d'échanger publiquement sur le sujet, l'on peut imaginer la mise en place, ici et là, de cellules de réflexion dont la mission première serait de réfléchir à la formation des hommes dans un environnement où l'espace comme le temps sont abolis ; des cellules dont la mission serait également de proposer aux pouvoirs publics des solutions concrètes aux problèmes que soulèvent dès maintenant les nouvelles technologies.

De telles cellules, dira-t-on, existent déjà ici et là mais ne sont guère écoutées par les autorités ou, si elles le sont, ne voient pas leurs propositions traduites en termes de réformes concrètes dans les écoles, les collèges, les lycées, les unités d'enseignement technique, les universités. Certes, mais l'évolution rapide de la société dans laquelle nous vivons et où vivent la plupart des pays émergents comme le nôtre ne tardera pas à imposer aux Etats une révision en profondeur de la formation des hommes.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous disposons de toutes les capacités intellectuelles nécessaires pour prendre la tête du vaste mouvement qui se dessine. Pourquoi donc attendre ?

Les Dépêches de Brazzaville

AGRICULTURE

Les maraîchers de Talangai ne savent à quel saint se vouer

Déguerpis par l'Etat lors de la construction du viaduc de Keba na virage à Talangai, il y a plus de deux ans, les maraichers de cette zone sont cencés être affectés sur un autre site. Cependant, depuis quelques mois, on constate que certains d'entre eux ont réoccupé les espaces vides situés aux alentours du viaduc.



Une vue de sillons de ciboulettes en bas du viaduc

Destiné à abriter un marché moderne, cet espace devra être libéré avant 2017. Une impasse qui risque de provoquer une pénurie de légume sur le marché. Interrogés par Les Dépêches de Brazzaville ce lundi 5 décembre, les maraichers rencontrés sur le terrain ont exprimé leurs désarrois.

« Nous nous sommes réinstallés ici avec la permission du maire. Récemment, au cours d'une réunion qu'il avait convoquée, il nous a demandé de ne plus planter les légumes parce que nous devons libérer les lieux d'ici à la fin de ce mois. Donc, je suis conscient de ce que je vais bientôt m'en aller. Je trouverai peut-être autre chose à faire », a regretté Euloge dont l'agriculture est sa principale source de revenu depuis plus de dix ans. Solange Landou, une maraîchère rencontrée en pleine activité dans la même zone, a aussi dit sa déception : « Je continue de travailler ici parce que je ne sais pas où aller. Les autorités avaient promis de nous trouver un autre lieu mais jusqu'à présent, rien n'est fait », a-t-elle déploré.

« Je croyais qu'on allait nous envoyer à kintélé mais hélas ! Le site en question est retenu pour la construction des logements sociaux. L'Etat doit penser à nous, c'est grâce à cette activité que nous nourrissons nos familles », a-t-elle souligné. Pas de fil barbelé ni quelque chose de ce genre pour protéger les plantations, les sillons de légumes sont

exposés au vol de jour comme de nuit, nous a confié Edmond qui, quelques fois, passe la nuit à la belle étoile pour veiller sur ces produits.

Rappelons que certains maraichers expropriés des zones de Talangai (Kéba na virage), de la Corniche de Baongo et de la case de Gaulle pour des raisons de modernisation de la ville, sont installés par l'Etat au site de Nsougui, à Madibou, dans l'arrondissement 8 de Brazzaville, grâce au financement du Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (Pdar).

La disparition des ceintures maraîchères à Brazzaville a un impact sur le coût de la vie. L'approvisionnement en légumes et légumineuses est devenu un casse-tête pour les commerçantes, d'où leur rareté et cherté sur le marché. Les quelques champs qui résistent encore ne suffisent pas à la demande des consommateurs, bien que alimentant tous les marchés de Brazzaville.

Lopelle Mboussa Gassia

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbema, Firmin Oyé

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Édition du samedi : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mauakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-presses : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LUTTE CONTRE LA FAMINE

La FAO réitère son engagement à accompagner les efforts du gouvernement

A l'occasion de la journée internationale des légumineuses célébrées le 5 décembre, la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Suze Percy Filippini a organisé des journées portes ouvertes sur le haut patronage de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso.

Placées sur le thème : « Produisons et consommons suffisamment des légumes pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos familles », ces journées portes ouvertes avaient pour objectif de sensibiliser la population aux bienfaits des légumineuses (lentilles, haricots, pois et pois chiches, arachide, etc).

Par la voix de sa représentante au Congo, la FAO a réitéré son engagement à accompagner le gouvernement dans la lutte contre la famine, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; « à rendre l'agriculture et la foresterie plus productives et plus durables ; à réduire la pauvreté rurale ; à favoriser la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires efficaces et à améliorer la résilience des moyens d'existence faces aux catastrophes naturelles ». En outre, la représentante de la FAO, Suze Percy Filippini a salué l'engagement de l'épouse du chef de l'Etat, ainsi que « les efforts fournis par le gouvernement congolais, à travers les départements ayant en charge les problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations ».

Dans le même élan, elle a reconnu et félicité toutes les actions entreprises et engagées concernant l'atteinte des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 2 portant sur l'élimination de la faim (Faim Zéro) que le monde doit enregistrer d'ici à 2030.

Pour la FAO, les légumineuses sont une source essentielle de



L'épouse du chef de l'Etat et des membres du gouvernement dégustant des produits fait à base de soja

protéines et d'acides aminés d'origine végétale pour tous les habitants de la planète et devraient être consommées dans

Pour sa part, le ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Henri Djombo a, dans son discours,

« ...à rendre l'agriculture et la foresterie plus productives et plus durables ; à réduire la pauvreté rurale ; à favoriser la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires efficaces et à améliorer la résilience des moyens d'existence faces aux catastrophes naturelles »

« ...à rendre l'agriculture et la foresterie plus productives et plus durables ; à réduire la pauvreté rurale ; à favoriser la mise en place des systèmes agricoles et alimentaires efficaces et à améliorer la résilience des moyens d'existence faces aux catastrophes naturelles »

le cadre d'un régime alimentaire équilibré, propre à lutter contre l'obésité, mais aussi à prévenir et à traiter les maladies chroniques telles que le diabète, les pathologies cardiovasculaires et le cancer. Elles constituent également une source de protéines d'origine végétale pour les animaux.

mis l'accent sur la promotion de la valeur d'utilisation des légumineuses dans l'ensemble du système alimentaire. Tout en affirmant l'engagement du gouvernement à accompagner le processus qui, selon lui est déjà en marche en vue de « favoriser des rapprochements dans toute la chaîne de pro-

duction, de manière à mieux exploiter les protéines issues des légumineuses, à améliorer les rendements et à trouver des solutions au problème de commercialisation de ces produits ».

Par ailleurs, il a sensibilisé en cette circonstance l'opinion nationale à l'importance et au rôle des légumineuses.

Signalons que les journées portes ouvertes ont été également marquées par la projec-

tion d'une vidéo intitulée : « un voyage à travers le monde avec les légumineuses » ; la présentation par les enfants d'une scénette sur l'importance des légumineuses et une exposition vente des produits faits à base de soja que les invités ont eu le plaisir de déguster.

Dans le cadre du partenariat avec le Congo, la FAO a rappelé un projet déjà lancé à Madin-gou, dans le département de la Bouenza, surnommé projet de petits producteurs, en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Ce projet, a-t-elle précisé, permet aux enfants d'être bien alimentés dans le programme des cantines scolaires.

Yvette Reine Nzaba

EXAMENS D'ETAT 2016-2017

La campagne d'inscription a commencé à l'enseignement technique et professionnel

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Nicéphore Antoine Thomas Fila Saint-Eudes a procédé le 5 décembre à Brazzaville, au lancement officiel de la campagne d'inscription aux examens et concours professionnels au titre de l'année 2016-2017.

En vue de mesurer l'ampleur du travail qui attend les services concernés par ces activités, le ministre de tutelle a visité les différents services de la direction technique des examens et concours professionnels (DTECP). Il a eu, en outre, une séance de travail avec le DTECP, Joseph Moukila,

à laquelle la presse n'a pas pris part.

Le DTECP a indiqué à la presse que cette campagne d'inscription s'achève à la fin du mois de mars 2017. Joseph Moukila a déploré, par ailleurs, le fait que les candidats aux différents examens et concours professionnels atten-



Joseph Moukila, directeur des examens et concours techniques et professionnels

dent souvent le dernier moment pour se faire inscrire. Cet état de fait, a-t-il ajouté, complique le travail des services concernés par cette opération.

Il a invité, à cet effet, les responsables des établissements scolaires et les personnes intéressées par les concours professionnels à se rapprocher, le plus vite possible, de ses services en vue de diligenter la procédure d'inscription aux examens et concours professionnels.

Roger Ngombé

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Les enfants de troupe sensibilisés aux dangers de la pandémie

Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de lutte contre le Sida, une conférence-débat a été organisée le 1er décembre, à l'École militaire préparatoire général Leclerc (Empgl) de Brazzaville. Les enfants de troupes ont été largement éduqués sur la maladie.

L'objectif de cette tribune était triple : ausculter les trois domaines d'intervention se fondant sur les modes de transmission de la maladie en proposant quelques pistes de solutions préventives et inviter à observer les règles liées à la protection contre cette pandémie qui ne peut être un sujet tabou dans les familles. L'un des représentants d'Afrika Telema, initiateur de cette campagne, a lu à l'occasion, le message du Père fondateur et président de cette ONG, Jean-Marie Bukasa Malu, qui souligne : « Sida pas gentil, Sida pas d'amis », et dans sa prosopopée, il le traite d'ennemi de la paix.

Le Dr Paul Boumandouki, quant à lui, a fait un bref rapport de la situation sur le plan mondial. Selon ce document, les enquêtes réalisées par l'Onusida révèlent qu'entre 2014 et 2015, on comptait à travers le monde 36,9 millions de personnes vivant avec le VIH dont 23,5 millions habitants au sud du Sahara. Et

sur ces 36,9 millions habitants, 17,1 millions ne savaient pas qu'ils étaient infectés par le virus du Sida ; ils n'étaient pas informés, qu'ils distribuaient le virus au cours des rapports non protégés.

En ce qui concerne les modes de transmission, selon l'enquête, 90% des cas se transmettent par voie sexuelle ; elle peut être hétérosexuelle : homme-femme ; homo sexuel : homme-homme ; oro génitale (buccale) : de la bouche de l'homme (l'organe génitale féminin) ou de la bouche de la femme (l'organe génitale masculin).

« Il y a plusieurs facteurs de transmission : l'alcoolisme (une fois ivre l'on ne se contrôle plus) ; par voie sexuelle : les rapports traumatisants (viols) ; les infections sexuellement transmissibles ; le multi partenariat et les rencontres inopinées ; la transmission par voie sanguine – en utilisant le matériel à usage multiple, notamment des seringues, rasoirs, aiguilles, vernis, etc. Enfin, la transmission de la mère à l'enfant », a indiqué le docteur Paul Boumandouki.

En matière de prévention, l'on peut retenir l'abstinence sexuelle, la fidélité, le dépistage volontaire et l'utilisation du préservatif.

Guillaume Ondzé

Les moyens de lutte et de prévention enseignés aux élèves du lycée Lumumba par l'association AIDD

L'Association Initiative d'Aide au Développement (AIDD) a échangé, le 2 décembre à Brazzaville, avec les élèves du lycée Lumumba, sur les moyens de lutte et de prévention contre le VIH-Sida.

Cette rencontre avec les élèves s'est inscrite dans le cadre de la commémoration de la journée mondiale de lutte contre le sida, établie en 1988 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies.

La présidente de l'AIDD, Ghislaine Guylaine Rachel Mbanzy-Ondze est bien consciente que le VIH-Sida est une maladie qui fragilise, précarise, isole. Il y a toujours de la peur concernant le VIH

contre VIH-Sida, la présidente de l'AIDD a salué le partenariat qui lie l'institution qu'elle représente et le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

Au terme des communications développées à l'occasion, des avis sont partagés entre les lycéens. A ce sujet, une élève en terminale A, a rapporté qu' : « Il est vrai qu'il y a des élèves qui ignorent encore la vie sexuelle. Mais ce qui est bon, on nous a appris comment se prévenir de la pandémie du VIH-Sida. L'importance du port du préservatif au moment opportun nous a été un plus ».

Par contre le message sur l'abstinence et le port du préservatif a été rejeté par



Face aux micros, Ghislaine Guylaine Rachel Mbanzy-Ondze, en train de conscientiser les élèves/Adiac

car les jeunes sont les plus exposés. « Il est reconnu partout au monde que les jeunes vont assurer la relève. Si aujourd'hui nous ne vous parlons pas du VIH-Sida, à qui allons-nous le dire encore. Il est vrai le VIH-Sida est présent à l'école. Donc, qu'il y ait du sérieux et de la qualité dans votre santé et dans vos études. Que les débits de boissons et les boîtes de nuit ne vous emportent », a déclaré Ghislaine Guylaine Rachel Mbanzy-Ondze.

Elle a également reconnu que c'est à l'occasion d'une mobilisation mondiale contre le VIH/sida, que des actions d'information, de prévention et de sensibilisation sont conduites. Aujourd'hui, plus de 36 millions de personnes vivent avec le VIH dans le monde. « Cette journée est aussi celle de la mémoire et du souvenir en l'honneur des personnes décédées de la maladie », a ajouté la présidente de l'AIDD.

Dans le cadre du partenariat et de la lutte

certaines élèves. Une autre, élève de la même classe pense qu' : « il est difficile de s'abstenir ; plutôt faire des rapports tout en se préservant serait mieux. Par ailleurs, informé que la transmission du VIH-Sida au moyen de la salive est conditionnée par une quelconque blessure au niveau de la bouche sinon se serait impossible ».

Très curieux et sensibles au sujet relatif aux VIH-Sida, les élèves ont aussi avoué que la religion à une grande importance dans le cadre de la lutte contre le VIH-Sida. « A l'église, on peut trouver des jeunes en âge encore vierge », ont-ils indiqué.

Enfin, ils ont reconnu que la pauvreté des parents est l'une des causes qui poussent les filles à la prostitution. Ils ont suggéré le retour de la bourse dans les collèges et lycées pour encourager les élèves à l'effort intellectuel.

Fortuné Ibara

AVIS DE RECRUTEMENT

La Banque Commerciale Internationale (B.C.I) filiale du Groupe Banque Populaire & Caisse d'Épargne (B.P.C.E) recherche, un(e) Directeur (trice) du Marché des Entreprises.

Vous aurez:

Pour missions principales:

1- Gestion de l'activité

- Proposer et conduire des plans d'actions pour sa Direction
- Répartir les objectifs et coordonner les réalisations
- Analyser périodiquement les résultats et décider des actions correctrices
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget
- Faire évoluer l'organisation, les méthodes et les outils

2- Management des équipes

- Relayer la stratégie et les valeurs de l'entreprise
- Associer l'équipe aux actions et résultats par l'information et dans une certaine mesure et de façon contrôlée- la délégation
- Evaluer et développer les compétences de ses collaborateurs

3- Comportement individuel

- Savoir créer les conditions pour améliorer durablement les performances
- Déterminer les missions et les objectifs de ses collaborateurs

et en assurer le suivi

- Transposer les acquis de ses analyses à d'autres situations
- Créer les conditions permettant aux autres de s'adapter aux changements
- Savoir trouver des solutions nouvelles et opérationnelles
- Savoir mobiliser les autres par son authenticité et la valeur de son engagement
- Savoir créer et organiser les conditions favorisant le développement des compétences

4- Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un BAC+ 5 en Commerce, Marketing ou équivalent.
 - Vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum confirmée en gestion de clientèle sur le marché des entreprises (PME-PMI et Grandes Entreprises) ainsi qu'en management
 - Vous êtes : polyvalent, organisé, méthodique et proactif.
 - Vous avez une bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word, Powerpoint, Delta, ...).
- Pour ce poste, merci d'envoyer votre dossier de candidature (Lettre de motivation et CV) uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante, bci_recrutement@bci.banque-populaire.com en indiquant uniquement en objet : «un(e) Directeur (trice) du Marché des Entreprises»

Date limite de réception des dossiers: le 25 Novembre 2016

NÉCROLOGIE

Marien Ibara, journaliste en service à la presse présidentielle, les familles Anganga, Ngatsé, Koumou ; Itoua ; Issongo et Nguesso informent parents amis et connaissances du décès de leur mère, tante, sœur et belle-sœur « la veuve Ibara » née Ngatsé Pascaline ; décès survenu le mercredi 30 novembre 2016 au CHU de Brazzaville des suites d'une maladie.

La veillée funèbre se tient au numéro 23 de la rue Enyellé à Ouenzé (croisement avenue Miadeka). La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



SANTÉ

Une quarantaine de médecins engagés au respect du serment d'Hippocrate

Après avoir suivi une formation en médecine pendant sept ans à la Faculté des sciences de la santé de l'université Marien-Ngouabi, quarante et trois nouveaux médecins ont prêté serment le 2 novembre au palais des Congrès de Brazzaville, en présence de l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso.

La synthèse des délibérations a été prononcée par le professeur Habibou Abarchi, président général du jury, professeur de chirurgie pédiatrique, recteur de l'université Abdou Moumouni de Niamey, au Niger. C'était

libérations du jury.

D'après ces conclusions, les étudiants admis au doctorat ont été distingués en plusieurs groupes. Dans le premier, 11 étudiants ont reçu la mention honorable. 11 également dans le deuxième groupe avec la mention très honorable. Dans le troisième groupe, 15 ont reçu la mention très honorable avec félicitation du jury. Enfin, la mention très honorable, félicitation du jury, proposition de prix de thèse et des échanges inter-universitaires a été attribuée aux 6 autres.

Au cours de la prestation de serment, ces nouveaux inscrits au



Antoinette Sassou N'Guesso remettant les diplômes aux impétrants /crédit photo Adiac

« cette cérémonie de remise de diplôme représente non seulement un moment exceptionnel qui consacre l'ensemble de vos efforts menés jusque-là, mais aussi une étape vers un avenir professionnel que nous espérons radieux ».

un moment rempli d'émotion où parents, amis et connaissances des lauréats attendaient impatiemment les conclusions des dé-

tableau de l'ordre se sont engagés solennellement à respecter scrupuleusement le serment d'Hippocrate qui est un énoncé des

sciences de la santé, le professeur Gontran Ondzoto a indiqué que, « cette cérémonie de remise de diplôme représente non seulement un moment exceptionnel qui consacre l'ensemble de vos efforts menés jusque-là, mais aussi une étape vers un avenir professionnel que nous espérons radieux ».

En outre, il a exprimé sa reconnaissance et présenté les remerciements de son institution à l'épouse du chef de l'Etat,

roc, Gabon, République démocratique du Congo et la République Centrafricaine).

Le professeur Gontran Ondzoto a également salué l'abnégation des formateurs, en particulier, le professeur Hervé Iloki, président de la Commission de préparation des enseignements au concours d'agrégation et toute son équipe. Dans son mot de clôture, le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua a exhorté les impétrants au respect

maladies chroniques non transmissibles; les maladies transmissibles; les urgences; la biologie, en un mot, tout ce dont l'homme contemporain et l'humanité ont besoin pour la survie, le bien-être et la qualité de vie. Les thématiques aussi préoccupantes comme la chirurgie des cancers, les infections, le virus de l'hépatite C et le VIH, la morbidité et la mortalité des nouveau-nés ont été présentées.

Yvette Reine Nzaba

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Les départements de Santé et de Biologie humaine se dotent d'un Master

Le directeur de la biologie médicale à la Faculté des sciences de la santé de l'université Marien-Ngouabi, le Dr Etienne Mokondjimobé, a patronné le 3 décembre à Brazzaville, la cérémonie marquant l'ouverture officielle des cycles de master dans les départements de Santé et de Biologie humaine à ladite institution.

Les masters en santé et en biologie humaine créés à la faculté des sciences de la santé de l'université Marien -Ngouabi disposent de quatre parcours, à savoir : l'analyse biomédicale, la biologie-biochimie et biologie moléculaire, la pharmacotoxique et l'oncobiologie. Le Dr Etienne Mokondjimobé a indiqué qu'après la licence, le master peut imposer un choix final d'orientation. En deux ans, a-t-il précisé, le master apporte une formation complémentaire spécialisée qui élargit les connaissances et les perspectives de carrière au bénéfice de l'étudiant. Il permet de faciliter l'accès à un poste de responsabilité. A la fin d'un master II, l'équivalent d'un BAC+ 5 (même niveau qu'un diplôme obtenu dans une école professionnelle), l'étudiant peut trouver un emploi.

« Le master de Santé en biologie humaine manquait dans cette faculté. Il est important parce qu'il n'y a pas de médecine de qualité, sans biologie de quali-



Sur la photo, de gauche à droite, le Pr Meissa Touré, le Pr Ennajl Moulay Mustapha et le Dr Etienne Mokondjimobé en train d'expliquant aux étudiants les fondamentaux du cycle de master /Adiac

té. Aujourd'hui ces jeunes étudiants qui ont commencé leur master; si chacun avec ses qualités pouvaient accéder au cycle doctoral, on aura demain des biologistes de qualité qui pourront renforcer la médecine et travailler pour l'intérêt du pays », a reconnu le Dr Etienne Mokondjimobé.

Les fondamentaux pour aborder un cycle de master et les débouchés d'employabilités ont été expliqués aux étudiants par les Pr

Meissa Touré et Ennajl Moulay Mustapha, représentant respectivement les universités de Dakar et de Casablanca. Face aux étudiants, les deux enseignants ont abordé la problématique de la recherche estudiantine.

Le master s'obtient en deux années d'études, totalement indépendantes : le master 1 équivalant au BAC+4 et correspondant à l'ancienne maîtrise, diplôme intermédiaire délivré à la demande des étudiants et le master 2 équi-

valant au BAC+5 et correspondant à l'ancien DES.

Notons qu'il existent également le master recherche (ex- DEA) et le master professionnel (ex-DESS). Le master recherche correspond à des études menant vers le doctorat, au moyen d'une thèse qui sanctionne les cours théoriques et la recherche fondamentale. Par contre le master professionnel comme son nom l'indique est axé sur le monde professionnel. Il aide l'étudiant à

se diriger vers des postes opérationnels en entreprise.

« La recherche pour les étudiants peut se faire n'importe où au regard des différents accords que l'université Marien Ngouabi a signés avec les universités d'ailleurs. Avec la mobilité intellectuelle, les étudiants sont libres de faire leurs recherches dans n'importe quel pays selon la problématique posée », a conclu, le Dr Etienne Mokondjimobé.

Fortuné Ibara

CÉLÉBRATION

Les personnes vivant avec handicap encouragées à participer au processus de développement

L'incitation de cette couche vulnérable et son implication dans toutes les sphères de la vie sociale, économique, environnementale et politique ont été faites le 3 décembre, par le gouvernement dans une déclaration lue par la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga Zondo à l'occasion de la journée internationale des personnes vivant avec handicap.

Cette journée a été célébrée sur le thème « Atteindre 17 objectifs pour l'avenir que nous voulons ». Elle s'inscrit dans le cadre de la suite de la récente adoption des 17 Objectifs de développement durable avec pour but la construction d'un monde plus inclusif et plus équitable pour les personnes vivant avec handicap.

Au Congo, on compte 52.935 personnes handicapées, soit un pourcentage de 1,4% selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2007, a rappelé la ministre de la Santé. Ce chiffre serait en augmentation, poursuit-elle, avec les événements qu'a connus le pays.

Antoinette Dinga Zondo a déclaré : « *si parmi ces femmes, hommes*

et enfants vivant avec handicap, certains sont pleinement intégrés dans la société, participent et contribuent activement à tous les domaines de la vie, il existe encore une majorité qui se heurte aux nombreux obstacles qui les empêchent de jouir, comme les autres membres de la société, d'un accès équitable dans tous les domaines parmi lesquels : l'éducation ; l'emploi ; les transports et la participation à la vie sociale et politique.

Et, d'ajouter : « *c'est pourquoi, il paraît plus qu'urgent de faire tomber les barrières liées à l'environnement ; aux institutions ; aux attitudes ; à l'information et à la communication en rendant le développement plus incisif et plus durable.* ». Poursuivant sa lecture, Antoinette Dinga Zondo a rappelé que l'inclusion des personnes handicapées dans toutes les sphères marque la volonté du Congo de promouvoir leurs droits ; de les faire participer à la vie publique et de créer ainsi une citoyenneté active en vue de réduire les inégalités au sein de la société. A cet effet, le gouvernement a pris plusieurs initiatives dont la signature d'un accord de partenariat entre les ministères en charge de la Santé ; des Affaires sociales et la Fondation Néerlandaise sur « un

pied d'égalité » pour la poursuite de la mise en œuvre du projet de prise en charge des nourrissons et des enfants congolais porteurs de malformations congénitales ou acquises de l'appareil locomoteur. Au total 295 enfants ont été pris en charge en chirurgie. 4600 enfants ont déjà bénéficié de paires de chaussures orthopédiques ; 12 enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale pris en charge et 40 kiné-thérapeutes et aides kinés ont vu leur capacité être renforcée.

Rappelons qu'au niveau international, environ 650 millions, soit presque 10% de la population mondiale vivent avec handicap, et 80% de ces personnes vivent dans les pays en développement, selon les estimations des Nations unies.

La journée internationale des personnes handicapées a été proclamée en 1992, par l'Assemblée générale de l'Organisation de Nations unies. Elle a pour but de mobiliser le soutien de la communauté tant nationale qu'internationale aux problèmes critiques relatifs à l'inclusion des personnes vivant avec handicap dans la société. Cette journée est également un moment fort au cours duquel les personnes vivant avec handicap s'expriment pour faire entendre leur voix.

Lydie Gisèle Oko

CROIX-ROUGE CONGOLAISE

Le maire Marcel Ganongo consacré président d'honneur à Ouenzé

Le président de la Croix-Rouge congolaise, Christian Sédar Ndinga a consacré, le 5 décembre, l'Administrateur maire de l'arrondissement 5 Ouenzé, Marcel Ganongo, au titre de président d'honneur de la Croix-Rouge congolaise à l'occasion de la célébration de la journée internationale des volontaires

Christian Sédar Ndinga a expliqué que sa consécration fait suite à sa contribution personnelle à l'œuvre humanitaire et aux nombreux appuis et soins accordés au conseil départemental de Brazzaville. A cet effet, le président de la Croix-Rouge lui a remis un insigne, une carte de membres et les documents relatifs aux statuts et règlements de la Croix-Rouge.

A son tour, le nouveau membre de la Croix-Rouge, a expliqué qu'en des pareilles circonstances, la joie et l'émotion se mêlent parce qu'il est en train de connaître un acte de dévouement. « *C'est un sentiment d'allégresse qui me va droit au cœur car je garde de la Croix-Rouge un souvenir très important car c'est cela qui m'a motivé à les rejoindre. Lorsque que j'ai commencé mes premiers pas comme administrateur à Ouenzé, j'ai bénéficié de l'appui des volontaires de la Croix-Rouge lors de réalisation de mes activités d'assainissement et de curage des zones d'ombres. Le titre de président d'honneur m'est ho-*

norifique mais j'aurais voulu être un membre actif pour travailler corps et âmes avec ces jeunes », a-t-il dit.

Notons que la commémoration de la journée internationale des volontaires a coïncidé à la tenue de l'assemblée générale départementale de la Croix-Rouge jeunesse de Brazzaville. La journée mondiale a été marquée par des allocutions portant sur l'historique de la journée présentée par le président départemental de la Croix-Rouge, Innocent Jean Roger Mallanda ; l'importance de la Croix-Rouge jeunesse, par le secrétaire général du Conseil départemental, Jean Baptiste Nganga ; l'interpellation des jeunes sur le respect des statuts et du règlement intérieur de la Croix-Rouge par Christian Sédar Ndinga.

Innocent Jean Roger Mallanda a souligné que cette journée du volontariat a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 17 décembre 1985. Les gouvernements ; les Systèmes des Nations unies et les organisations non gouvernementales se sont associés aux volontaires du monde entier pour célébrer cette journée le 5 décembre. Au Congo le conseil départemental souhaite commémorer cette date afin qu'elle leur serve de repère pour la renaissance de la Croix-Rouge jeunesse congolaise.

De son côté, Jean Baptiste Nganga a rappelé que la Croix-Rouge jeunesse n'existait plus depuis seize ans. Sa

renaissance vient à point nommé pour apporter son assistance dans le volet du changement climatique. « *Le conseil départemental de la Croix-Rouge congolaise de Brazzaville place la Croix-Rouge jeunesse au premier plan de son identité en vue d'améliorer les conditions de vie des plus vulnérables* », a-t-il conclu.

Le président Christian Sédar Ndinga a félicité l'initiative du bureau du conseil départemental de Brazzaville pour sa mobilisation des jeunes afin de faciliter la compréhension du volontariat et de vérifier la qualité de leur engagement humanitaire.

Selon lui, les textes de la Croix-Rouge jeunesse existent mais il suffit d'aller sur le terrain pour ressusciter les Croix-Rouges départementales. « *La Croix-Rouge congolaise a fixé des balises pour qu'il n'y ait pas d'éventuelle débordement. Elle n'est pas une Croix-Rouge à part ni une société nationale qui soit double, mais elle travaille à l'intérieur du cadre du conseil de Brazzaville en se soumettant partout où elle existe à la hiérarchie à qui elle doit rendre compte de ses activités* », a rappelé le président.

Au terme de ses propos, Christian Sédar Ndinga a renchéri que les textes de la Croix-Rouge jeunesse ne sont pas une nouveauté car ils s'inspirent exclusivement des statuts et du règlement de la société.

Lydie Gisèle Oko

SÉNÉGAL

Le Forum paix et sécurité en Afrique s'ouvre à Dakar

Des experts, chercheurs, militaires, responsables politiques et membres de la société civile se réunissent du 5 au 6 décembre à Dakar autour du thème : « L'Afrique face à ses défis sécuritaires, regards croisés pour des solutions efficaces ».

Cofinancée par une vingtaine d'entreprises de défense et de sécurité françaises et européennes, la troisième édition du Forum paix et sécurité en Afrique vient en réponse à la lutte contre l'extrémisme religieux. « *Le premier intérêt de ce sommet est que : c'est à partir du Sénégal et de l'Afrique qu'une parole crédible sur le sujet prend naissance* », a souligné le porte-parole du gouvernement sénégalais, Seydou Guèye.

Le Forum de Dakar est avant tout un moment d'échange et de réflexion. Cependant, il n'y a aucune résolution, ni déclaration politique à attendre. L'an dernier, ces assises s'étaient terminées

sur un constat simple : « nos sécurités sont liées », n'avaient cessé de répéter les représentants africains et occidentaux. Quatre jours plus tard, Paris était frappée par des attentats, puis ce fut le tour de Bamako, Ouagadougou, Grand-Bassam. Sur le continent la menace jihadiste persiste en Afrique de l'Ouest, au Sahel, au Maghreb et dans la Corne.

Sous le haut patronage du président Macky Sall, cette grand-messe connaîtra la participation des présidents nigérien, malien, togolais, kenyan, mozambicain... Côté français, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian assistera certainement à son dernier Forum de Dakar. Federica Mogherini, la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la sécurité, sera également présente dans la capitale sénégalaise, alors que l'Europe a été confrontée en 2016 à une crise migratoire sans précédent.

Josiane Mambou Loukoula

La Belgique recommande de reporter les voyages «non essentiels» en RD Congo

La Belgique recommande de «reporter tout voyage non essentiel» en République démocratique du Congo (RDC) alors qu'approche la fin du mandat du président Joseph Kabila, que l'opposition accuse de s'accrocher au pouvoir, indique le site du ministère Belge des Affaires étrangères.

«Vu les tensions politiques et les risques de nouvelles manifestations d'ici la fin de l'année en République démocratique du Congo, il est recommandé de reporter provisoirement tout voyage non essentiel vers la République démocratique du Congo», peut-on lire lundi dans la section «conseils par destination» du ministère.

Le mandat de Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, prend fin le 20 décembre et la Constitution lui interdit de se représenter. Mais les élections qui devaient avoir lieu en fin d'année ont été reportées sine die.

Le chef de l'État est pressé par ses détracteurs de déclarer publiquement qu'il ne sera pas candidat à la prochaine présidentielle. Ils menacent d'organiser des manifestations populaires le 19 décembre pour le contraindre à quitter le pouvoir.

Les Belges qui «doivent impérativement se rendre» dans l'ancien Congo belge sont invités à s'enregistrer auprès du ministère, précise l'avis publié à Bruxelles.

Quant à ceux se trouvant sur place, ils sont «invités à évaluer si leur présence en République démocratique du Congo au cours des prochaines semaines est indispensable, en particulier pendant la seconde moitié du mois de décembre», selon la même source.

Il leur est en outre «recommandé de faire preuve de la plus grande prudence lors de leurs déplacements», de se «tenir informé régulièrement via la presse locale, les conseils aux voyageurs et la page Facebook de l'ambassade à Kinshasa et du consulat général à Lubumbashi» (sud-est).

La majorité au pouvoir à Kinshasa et une frange minoritaire de l'opposition ayant participé au «dialogue national» en septembre ont convenu en octobre de renvoyer à une date indéterminée la présidentielle et les législatives qui auraient dû avoir lieu cette année, ainsi que du maintien au pouvoir de Joseph Kabila au delà du 20 décembre.

Le «Rassemblement», coalition de la majeure partie de l'opposition réunie autour d'Etienne Tshisekedi, rejette cet accord.

AFP

SANTIAGO DE CUBA

Denis Sassou N'Guesso salue la mémoire d'un grand homme

Les cendres de l'ancien président cubain, Fidel Castro, ont été inhumées à l'aube, le dimanche 4 décembre, dans la ville de Santiago de Cuba, où celui-ci reposera désormais aux côtés de son compagnon de lutte José Martí. Des personnalités de marque, dont le président congolais Denis Sassou N'Guesso, ont pris part à cette cérémonie qui a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Il est 6h15, dimanche 4 décembre, lorsque Denis Sassou N'Guesso et quelques six autres personnalités, prennent place dans un autobus et quittent l'hôtel Melia de Santiago de Cuba, pour rejoindre Raúl Castro et sa famille, en vue de l'inhumation des cendres de Fidel Castro, décédé à l'âge de 90 ans, le 25 novembre, à la Havane.

Parmi les personnalités étrangères qui ont été autorisées à accompagner celui que le peuple cubain appelle respectueusement « Il Commandante », figuraient aussi les présidents vénézuélien Nicolas Maduro et bolivarien Evo Morales, ainsi que les anciens présidents

brésiliens Lula Da Silva et Dilma Rousseff, mais aussi Michel Martelly et René Gracia Prével, tous deux anciens présidents de Haïti, sans oublier la présidente de la commission de l'Union africaine, Madame Nkosazana Dlamini Zuma, et l'icône du football mondial, l'Argentin Diego Maradona, ami personnel de Fidel Castro.

Parti de Brazzaville le 1^{er} décembre, sur invitation de Raúl Castro, le chef de l'Etat congolais s'est rendu directement à Santiago de Cuba, pendant que les cendres de l'ancien président cubain, Fidel Castro, entamaient un périple à travers le pays, de La Havane à Santiago de Cuba, où l'illustre disparu



Denis Sassou N'Guesso assistant aux obsèques de Fidel Castro

repose désormais pour l'éternité. Très ému par cette disparition, Denis Sassou N'Guesso, qui a toujours entretenu des relations historiques avec les deux frères Castro, a salué « la mémoire d'un grand Homme qui a vécu jusqu'au terme de son idéal révolutionnaire pour la libération des peuples opprimés », et a déploré la

« disparition d'une icône emblématique du XX^e siècle, qui a tenu un rôle planétaire. Un Homme qui a hissé son pays au haut rang des nations les plus avancées dans les domaines de la science, de la santé et de l'éducation ».

Le président congolais a émis le souhait que le peuple cubain sache puiser, sous la houlette

de son président Raúl Castro, dans les enseignements légués par Fidel, les ressorts et la force nécessaires qui lui permettraient de continuer à se développer, car, a-t-il conclu, « les Héros du peuple sont immortels ».

Les Dépêches de Brazzaville & Congo Site

BRAZZA Express
Actualité-Economie-Politique
Sur votre chaîne Africaine
Tous les Jedis à partir de 9h30

VISION 4

Canal 304 DU BOUQUET CANAL +

24H/24

NOS EMISSIONS
Club d'Elites-Passerelle-Tour D'horizon-Arrêt Majeur-Débat Chrétien
Au Coeur des Mystères-Play-Décryptage-90Min Chez Vous-Planète Sport
Dimanche des Lions-Café des Sports-Meeting Point-La Matinale...

Reportage - Documentaire - Breaking-News - Votre Actualité

Disponible sur les bouquets

TNT CANAL+ AFRICA eutelsat TV+

Situé à l'immeuble EBATHA Rond-point La Coupole (Centre Ville)

REPUBLIQUE DU CONGO-BRAZZAVILLE
CONTACTS: +242 22 613 40 55 - 05 631 38 49

Brèves

Ghana

Une fausse ambassade américaine a été démantelée par le département d'Etat américain. Pendant dix ans, cette fausse ambassade a délivré des visas américains authentiques et d'autres documents officiels au prix de 6.000 dollars pièce. Des Turcs parlant anglais et néerlandais se faisaient passer pour des agents consulaires. Au cours des perquisitions, les autorités ont saisi de faux visas indiens, sud-africains mais aussi de pays de l'espace Schengen, 150 passeports de dix pays ainsi qu'un ordinateur portable et des smartphones. Les autorités ghanéennes ont également découvert une fausse ambassade des Pays-Bas. Pour l'instant, le département d'Etat américain ne précise pas combien de personnes ont pu pénétrer illégalement aux Etats-Unis et dans d'autres pays grâce aux visas délivrés par ce gang.

Nigéria/ Maroc

Le Nigéria et le Maroc ont initié un projet de réalisation d'un gazoduc régional. Le projet vise à relier les ressources gazières du Nigéria à celles de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Maroc. Il aura pour but d'accélérer les projets d'électrification dans toute la région. En même temps, il va servir de base pour la création d'un marché régional compétitif de l'électricité, susceptible d'être relié au marché européen de l'énergie. Le projet de gazoduc permettra également de développer des pôles industriels intégrés dans la sous-région dans des secteurs tels que l'industrie, l'agro-business et les engrais, afin d'attirer des capitaux étrangers.

RCA

Depuis plusieurs jours, l'UPC et le FPRC, deux factions issues de l'ex-rébellion Séléka ont repris les affrontements. Les nouveaux combats consécutifs à ceux du 21 novembre à Bria ont fait fuir les populations vers Bambari. La Minusca affirme avoir pris des mesures pour éviter que les combats s'étendent à Bambari. Les deux factions se battent pour le contrôle de cette localité. Aucun bilan officiel de ces combats n'a été fourni par une source indépendante. Le FPRC déclare avoir infligé de « lourdes pertes en vies humaines » à l'UPC. Ce dernier par contre, déclare contrôler la ville de Bakala. Le gouvernement centrafricain n'a pas encore réagi à la reprise des violences.

Ouganda

Les corps de 51 personnes non identifiées, tuées fin novembre lors d'affrontements entre les gardes d'un souverain local et les forces de sécurité dans la région de Kasese, dans l'ouest de l'Ouganda, ont été enterrés dimanche. De source policière, les combats avaient éclaté à Kasese, lorsque des policiers avaient été attaqués par des gardes du roi du Rwenzururu, Charles Wesley Mumbere. Ces gardes prônaient la création d'une « République de Yiira » sur la zone frontalière entre l'ouest de l'Ouganda et une partie du Nord-Kivu, en RD Congo. Le bilan officiel est d'au moins 87 morts. Les autorités avaient d'abord annoncé que 16 policiers et 46 gardes royaux avaient été tués, puis 25 corps supplémentaires. Mais à Kasese, plusieurs versions des événements circulent parmi la population, certains redoutant que le bilan réel des affrontements dépasse les 100 morts.

Josiane Mambou Loukoula

JUSTICE INTERNATIONALE

Dominic Ongwen va répondre devant la CPI de 70 crimes de guerre

Le procès de ce chef des opérations de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) s'ouvre mardi à la Cour pénale internationale (CPI). Dominic Ongwen qui occupe la troisième place dans l'échelle de commandement de cette sanguinaire rébellion ougandaise après son chef, Joseph Kony et son adjoint, Okot Odhiambo, est notamment accusé d'esclavage sexuel et de recrutement d'enfants soldats.

Ce chef rebelle surnommé « fourmi blanche » doit répondre devant l'institution de 70 crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour son rôle au sein de la LRA. Il comparait pour des crimes commis dans le nord de l'Ouganda dans la période 2002-2005. Dominic Ongwen a été présenté à la CPI comme le « fer de lance » de la LRA qui, selon les Nations unies, a massacré plus de 100.000 personnes et enlevé plus de 60.000 enfants.

Rien que pour la période de 2002 à 2003, Dominic Ongwen aurait lui-même commandé de « terribles campagnes » dans les régions de Lira et Teso, dans le nord de l'Ouganda, au cours desquelles quelque 2.000 personnes auraient été massacrées et 3.000 autres enlevées.

L'Ouganda et la LRA ont, à plusieurs reprises, tenté en vain de signer des accords de paix. La poursuite des violences imputées à cette milice a conduit ce pays, soutenu par des armées régionales, à mener à partir de fin 2008,

des frappes aériennes contre ses positions dans le parc national de la Garamba, en République démocratique du Congo.

Après sa création aux alentours de 1987, la LRA n'a cessé de multiplier des exactions dans le nord de l'Ouganda : enlèvements d'enfants transformés en soldats et en esclaves, et mutilations de civils. Ses combattants ont finalement été chassés de cette partie du pays par l'armée ougandaise. Ces attaques n'ont jamais mis fin à l'action de la LRA ou tuer Joseph Kony, son leader et ses éléments. Et depuis quelques années, cette rébellion a étendu ses opérations dans les forêts équatoriales des pays voisins, notamment en République du Congo, en Centrafrique et au Soudan où elle poursuit enlèvements et massacres au gré de ses raids dans les villages de brousse pour se ravitailler.

Pour ce qui est de Dominic



Ongwen, il faut signaler qu'il avait été enlevé par des rebelles dans le nord de l'Ouganda alors qu'il était enfant. Au fil des années, ce jeune originaire de Lamosi, près de la ville de Gulu, dans le nord-est de l'Ouganda était devenu un des commandants les plus redoutés de la LRA. Le programme ougandais Justice et Réconciliation affirme que ce jeune avait été enlevé alors qu'il rentrait de l'école.

Rappelons que Dominique Ongwen s'était rendu aux forces spéciales américaines en janvier 2015 en Centrafrique. A l'époque, les États-Unis avaient mis sa tête à prix pour 5 millions de dollars (4,5 millions d'euros).

Nestor N'Gampoula

GÉNOCIDE RWANDAIS

Kigali demande l'entraide judiciaire pour interroger vingt officiers français

Le procureur général du Rwanda a saisi la justice française d'une demande d'entraide judiciaire dans le cadre d'une enquête criminelle pour complicité visant 20 officiers de l'armée française.

Le procureur général du Rwanda Richard Muhumuza a adressé à son homologue de la cour de Cassation à Paris, Jean-Claude Marin une demande d'entraide judiciaire qui ne va arranger les relations diplomatiques entre les deux pays, le Rwanda et la France. Richard Muhumuza sollicite le concours de la justice française Afrique que « les officiels de l'organe national de poursuite judiciaire du Rwanda puissent procéder eux-mêmes, à l'ambassade du Rwanda à Paris, aux interrogatoires » de vingt officiers français ayant servi au Rwanda entre 1990 et 1994.

Richard Muhumuza écrit : ces personnes sont « poursuivies pour complicités de crime de génocide et de crimes contre l'humanité ». Ajoutant : « En l'absence de convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et le Rwanda, la présente demande est formulée sur la base de la courtoisie internationale et de l'offre de réciprocité des magistrats requérants ». Cette démarche serait la réponse aux commissions rogatoires internationales effectuées par des magistrats français au Rwanda.

La commission d'enquête rwandaise avait mise en cause 13 personnalités politiques et 20 militaires français. Les hautes autorités rwandaises ont déjà fait part à la France de leur mécontentement face à une démarche qu'elles avaient qualifiée de « dilatoire ». Kigali accusait l'instruction du juge Jean-Louis Brugière de s'être focalisée exclusivement sur une responsabilité du Front patriotique rwandais de Paul Kagame dans l'attentat de l'ancien président Juvénal Habyarimana, guidée plutôt par « des considérations politiques » héritées d'un ancien contentieux entre les deux pays. Plusieurs ruptures diplomatiques s'en suivirent.

Interrogé à l'Assemblée nationale à propos de la liste d'officiers, le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian a précisé que « cette récente publication s'inscrit dans la droite ligne des thèses précédentes » et « ne présente rien de neuf ». Avant de conclure : « affirmer que l'armée française a pris part au génocide est un mensonge indigne, que je ne tolérerai jamais ».

Noël Ndong

PARTENARIAT

Dans le cadre de l'appui à la diversification de l'économie congolaise, Total E&P Congo remet 8 cartes géologiques actualisées du Congo au gouvernement

Huit cartes géologiques avec leurs notices respectives devant permettre le développement du secteur minier ont été éditées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), avec l'appui technique et financier de Total EP Congo.

La cérémonie de remise des cartes géologiques s'est déroulée le 10 novembre à Brazzaville, en présence du Premier ministre, chef du gouvernement, Clément Mouamba, des ministres des Mines et de la géologie, Pierre Oba et des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère Tchicaya, ainsi que d'une délégation de Total EP Congo conduite son directeur général, Pierre Jessua.

En effet, pour le directeur général de Total EP Congo cette remise des cartes au ministère des Mines et de la géologie marque l'aboutissement pour la filiale du groupe Total du programme de cartographie, d'inventaire minier, d'éducation et formation professionnelle de la République du Congo.

« L'idée d'impliquer les étudiants de master 2 et les enseignants du département de géologie de l'Université Marien NGouabi, par la mise en place des stages de cartographie avec le BRGM, s'inscrit dans la nécessité de préparer les étudiants en géologie à l'après-pétrole et au futur du pays », a indiqué Pierre Jessua, précisant par ailleurs que l'initiative vise à contribuer à la diversification de l'économie congolaise.

L'engagement sociétal de Total EP Congo a ainsi permis à soixante-douze étudiants de



master 2 du département de géologie de bénéficier d'une formation de trois ans, et vingt d'entre eux ont notamment cosigné les 8 cartes géologiques publiées ce jour. Trois étudiants dont deux filles passent actuellement leur thèse de doctorat en Europe, grâce au financement de Total EP Congo qui a offert des matériels didactiques du projet à l'Université Marien Ngouabi.

Le ministre des Mines et de la géologie a salué quant à lui une « coopération exemplaire », dans la réalisation d'un programme national. Car, a-t-il admis, Total EP Congo a financé de manière volontaire les recherches cartographiques dans le sud du pays et la partie nord de Brazzaville, en apportant un financement d'environ trois milliards de FCFA.

« L'exemplarité d'une telle coopération ne peut que susciter de la part du gouvernement de la République cette reconnaissance », a déclaré le ministre Pierre Oba, avant d'exhorter la société Total à demeurer aux côtés de l'Etat congolais pour la poursuite de ce travail qui porte en réalité, selon ses propres termes, sur le renouvellement des connaissances et la formation des futurs cadres du pays.

Notons que cette initiative de Total EP Congo s'inscrit dans le cadre de sa politique sociétale, qui englobe notamment des actions en termes de développement socio-économique des populations locales, d'éducation et de santé. Cette cérémonie de remise des cartes géologiques intervient trois ans après la réception des premières maquettes des dites cartes.

AFRIQUE CENTRALE

La BDEAC fait un prêt de 7 milliards de FCFA au Tchad

Le Conseil d'administration de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (Bdeac) vient d'approuver un prêt de 7 milliards de FCFA pour la construction d'un complexe industriel d'exploitation des ruminants à Djamarya au Tchad, selon un communiqué de presse de l'institution basée à Brazzaville, la capitale congolaise.

Les administrateurs de la Bdeac ont également exprimé un avis favorable pour la mise en place d'une lettre de garantie de 10 milliards de FCFA en faveur d'E-cobank pour le financement en partie des approvisionnements en produits pétroliers raffinés de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

L'émission de cette nouvelle lettre de garantie, précise ce communiqué, permettra de combler le déficit de production de la Congolaise des raffinages (CORAF), de soutenir la disponibilité des produits pétroliers et d'accompagner l'économie du Congo, notamment dans les secteurs des transports, des hôpitaux, des industries et pour l'amélioration du bien-être des ménages.

Le conseil a en outre pris connaissance de la note relative à la prise de participation du Royaume de Maroc dans le capital de la

entreprises par la direction de la Bdeac, concernant notamment la mobilisation des ressources, la coopération et le renforcement des capacités opérationnelles de la banque.



L'immeuble de la BDEAC à Brazzaville

Bdeac, tout en estimant que l'arrivée d'un nouvel actionnaire au capital de la banque témoignait de la confiance des partenaires non-régionaux à la gouvernance de cette institution.

Les administrateurs ont par ailleurs salué les nouvelles actions

La BDEAC est une institution de financement du développement dans les six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (cémac).

Christian Brice Elion

COOPÉRATION

Le Burkina Faso sollicite l'aide des partenaires pour financer le PNDES

Le pays des hommes intègres a mobilisé l'ensemble de ses partenaires notamment la Banque mondiale. Ils se retrouveront les 7 et 8 décembre à Paris pour s'engager à financer le Plan national de développement économique et social (Pndes) 2016-2020. L'événement aura lieu au Centre de conférence Etoile Saint-Honoré.

Le Premier ministre Paul Kaba Thiéba sera accompagné d'une forte délégation des membres du gouvernement. Le premier jour sera consacré aux partenaires bi et multilatéraux traditionnels, les fonds souverains et les bailleurs de fonds ; tandis que le deuxième jour sera réservé aux investisseurs privés. Le Pndes s'inscrit dans une dynamique de transformations structurelle de l'économie du Burkina Faso. Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à une croissance forte, inclusive et durable. L'objectif est l'atteinte d'un taux de croissance moyen de 7,7% d'ici 2020 et la création de 50.000 emplois par an. Le coût du programme est évalué à 23,5 milliards d'euros, avec une participation de l'Etat à hauteur de 15 milliards d'euros. Le financement complémentaire

de 8,5 milliards d'euros est requis.

Le Pndes s'articule autour de trois axes stratégiques : « la réforme des institutions et la modernisation de l'administration » en vue de promouvoir la bonne gouvernance et de créer un climat sain et propice aux investissements. Ensuite, il y a « le développement du capital humain », en vue d'une adéquation avec les besoins de l'économie, de réduire les inégalités sociales et de lutter efficacement contre la pauvreté.

L'accent sera mis particulièrement sur les jeunes et les femmes ; la réforme du système éducatif et le renforcement de l'offre de formation technique et professionnelle ; l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la santé et le logement. Enfin, « dynamiser les secteurs-porteurs pour l'économie et l'emploi », pour qu'émerge une économie moderne, basée sur un secteur primaire compétitif et des industries de transformation et de services dynamiques.

Les secteurs-porteurs qui offrent le plus d'opportunités d'investissement sont l'industrie minière, l'agriculture, l'agro-industrie et plus largement les industries de transformation, les industries de services.

Noël Ndong



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente:

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Dépêches de Brazzaville

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h

SAMEDI 9 h - 13 h



CHRONIQUE

Femmes, Artistes, Africaines

Il se tient depuis le 15 septembre dernier et ce, jusqu'au 31 décembre 2016 l'exposition « L'Expo L'Autre continent, Femmes, artistes, africaines » au Muséum d'histoire naturelle du Havre, organisée par la Fondation Positive Planet.

Il faut se souvenir que le Havre, ville portuaire située à 200 km de Paris, s'inscrit également dans une histoire des colonies. Entièrement détruite lors des bombardements de la seconde guerre mondiale elle a su se réinventer, ce qui constitue à n'en point douter un symbole pour les organisateurs de cette exposition et pour les artistes africaines, dont l'idée est de participer à une redécouverte et de la faire dans cette ville du Havre qui a aussi une histoire africaine à redécouvrir.

En effet, pour Camille Morineau, commissaire générale de l'exposition, Hanna Alkema et Mathilde de Croix, commissaires associées il est vital de promouvoir la visibilité des artistes femmes du 20e siècle et cette exposition en est une volonté manifeste.

« L'Autre Continent » rassemble une dizaine d'artistes nées ou établies en Afrique subsaharienne qui depuis les années 1980 prennent la parole par le biais de l'art et la ville du Havre accueille cette exposition qui met en relief les œuvres d'artistes femmes d'Afrique subsaharienne.

Le Sénégal, le Nigéria, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et Madagascar sont à l'honneur pour représenter ce vieux continent à travers leurs œuvres qui s'expriment à travers, photographies, dessins, vidéos, estampes, sculptures mais aussi par l'histoire collective et personnelle.

Cette nouvelle génération d'artistes, femmes des années 1980, vaut largement que l'on effectue le déplacement jusqu'au Havre, car elle préfigure non seulement le rééquilibrage sur la question du genre mais aussi un nouvel élan pour la création, au moment où l'art africain contemporain prend une place considérable dans les musées internationaux.

Coup de chapeau donc sans retenue à ces pionnières, Ruby Onyinyechi Amanze, Malala Andrialavidrazana, Mimi Cheron Ng'ok, Virginia Chihota, Lebohang Kganye, Zanele Muholi et Fatou Kandé impulsées par les têtes de file internationalement reconnues que sont Seni Awa Camara et Sue Williamson qui tendent à forcer l'admiration des connaisseurs et par là même, capter pleinement leur attention.

A travers leurs œuvres, ces femmes retracent l'histoire de leurs pays, content des récits personnels ou mettent en exergue les imbrications de l'histoire collective et individuelle, matérialisant par là même cette parole que les femmes africaines ont rarement eu l'occasion de prendre par le passé.

L'on peut aussi, à souhait y admirer des cartes postales, des portraits de femmes célèbres telles Winnie Mandela, mais aussi d'inconnues comme cette Maggie Magaba, domestique et illustrant sous l'Apartheid l'armée des femmes noires sud-africaines contraintes à quitter leur famille au profit de leurs employeurs blancs.

Sont également exposées des photos en grand format, pour dénoncer la représentation stéréotypée de la femme africaine et sa condition en général.

Ferréol Gassackys

ITALIE

Matteo Renzi démissionne

Le Premier ministre italien a pris rapidement acte du rejet, dimanche, de sa réforme constitutionnelle pour laquelle il s'était fortement impliqué.

Les sondages s'étaient légèrement trompés en annonçant un résultat serré : dimanche soir, le "non" a plus que triomphé lors d'un référendum constitutionnel âprement défendu par le Premier ministre, Matteo Renzi. Par 60% contre 40%, plus de 46 millions d'Italiens consultés, ont rejeté la proposition d'une nouvelle Constitution censée moderniser la vie politique dans la péninsule. Résultat net et sans appel : dans la nuit de dimanche à lundi, le Premier ministre ne pouvait que tirer les conclusions de cet échec. D'autant qu'en lançant cette campagne il y a un peu plus de six mois, il avait cru bien faire en annonçant – une menace douce ? – aux Italiens que si son projet était repoussé, lui-même rentrerait « à la maison » et renoncerait



comme une quille, devenant le punching-ball d'un véritable jeu de massacre. Un jeu attisé par une opposition qui ne s'est plus recrutée sur la traditionnelle ligne de fracture gauche/droite. Même au sein du Parti Démocratique (le PD), le propre parti du Premier ministre, une fronde s'est développée. Et tous ceux que ce véritable bulldozer a déboulonnés, parfois avec un tact d'éléphant dans une boutique de porcelaines, se sont frottés les mains pour une revanche

dans une Italie qui s'est réveillée littéralement coupée en deux lundi au matin. Le camp du refus, gauche et droite confondues auxquelles le Mouvement populiste des cinq étoiles, M5S, du comique Beppe Grillo a apporté une force de frappe décapante, a pavaisé. Tandis qu'en face, une partie de la gauche restée fidèle à M. Renzi (qui est toujours, pour combien de temps ?, secrétaire du PD), avait du mal à faire entendre sa voix autour du bilan pourtant largement positif du gouvernement.

« Les Italiens ont désavoué l'Union européenne et (Matteo) Renzi », a tweeté en France la patronne du parti xénophobe, le Front national. En Hollande où les idées populistes gagnent aussi du terrain, tout comme en Grande-Bretagne, on s'est réjoui de cette défaite du projet de Matteo Renzi. On y a vu une occasion pour prôner la sortie de la monnaie unique de l'euro. Cet échec n'envoie « pas un message positif pour l'Europe, en des temps difficiles », a convenu presque fataliste Frank-Walter Steinmeier, le ministre allemand des Affaires étrangères. C'est à peine si la victoire en

Pour Manuel Valls « le temps est venu d'aller plus loin »

Le Premier ministre français, Manuel Valls, a annoncé lundi sa candidature à la présidence de la République, ainsi que son départ de la Primature dès mardi.

Quatre jours après le renoncement historique de François Hollande à se représenter pour un second mandat, Manuel Valls qui se tenait prêt pour la course à l'Élysée a fait cette annonce presque attendue à Evry (Essonne), ville dont il a été le maire pendant 11 ans : « Le temps est venu d'aller plus loin dans mon engagement » politique, a déclaré le chef du gouvernement français, précisant qu'il démissionnerait de Matignon ce mardi.

Manuel Valls devra désormais affronter la primaire de la gauche, les 22 et 29 janvier prochain, primaire à laquelle déjà huit candidats sont annoncés. Autant dire que si Matteo Renzi a quitté son poste après un référendum qu'il a perdu, Manuel Valls laisse la Primature pour viser la présidence de la République française.



à la vie politique. Par les jours qui ont suivi, M. Renzi a beau rattraper cette personnalisation présentée par beaucoup comme une gaffe, l'opposition hétéroclite s'est jetée sur l'aubaine. Elle a aussitôt fait campagne non pas sur la Constitution en révision mais sur le thème : « renvoyons Renzi à la maison ». Et la mayonnaise a pris ! Pour beaucoup d'électeurs, en effet, le référendum est apparu comme un dé-fouloir, une manière de dire tout le mal qu'il pensait de M. Matteo Renzi, jugé « arrogant et suffisant ». Malgré le bilan plutôt positif de ses 1000 jours de gouvernement, le Premier ministre a offert sa tête,

assurée. Les anciens Premiers ministres: Enrico Letta (renversé à la Chambre en février 2014 par un Matteo Renzi, premier secrétaire du PD, rassurant jusqu'à la dernière minute avant un vote de confiance) ; Massimo d'Alema (1998-2000) sur lequel M. Renzi a gagné son surnom de « rottamatore » (celui qui envoie la vieille ferraille à la casse) ou encore l'ancien secrétaire du PD, Pier Luigi Bersani, et d'autres ont formé un « front du refus » qui a ferrailé contre son propre parti et son propre Premier ministre. Les prochaines heures se présentent sous le signe de l'incertitude

Autriche d'une personnalité de gauche, Alexander Van der Bellen face à un adversaire populiste, Norbert Hofer, a atténué la désillusion causée par le rejet de la réforme de M. Renzi en Italie. Presque dans l'air du temps après le Brexit qui a sonné le retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ou la victoire d'un président de droite aux États-Unis, les populistes italiens ne cachaient pas leur jubilation lundi matin. « C'est notre tour. Nous sommes prêts à gouverner », a lancé le leader du mouvement xénophobe de la Ligue du Nord, Matteo Salvini.

Lucien Mpama

AFRIQUE

Novartis souhaite améliorer les soins des patients atteints de maladies chroniques

La question a été au centre d'un dialogue organisé, le 29 novembre, à Bâle en Suisse par la Fondation Novartis. Il s'agissait également d'évaluer le programme « Novartis Access », une année après son lancement au Kenya.

Le premier panel de la journée était consacré à un aperçu général des différentes prises en charge systémiques des maladies chroniques. La modération a été assurée par Peter Piot, directeur de la London School of Hygiene & Tropical Medicine et plusieurs orateurs de marque se sont ainsi exprimés lors du panel, notamment Ann Aerts, directrice de la fondation Novartis, Edward Kelley de l'OMS, Paddy Partridge, régional manager Afrique de Bima, une entreprise de micro-assurance dans le secteur de la santé ainsi qu'Alma Adler, épidémiologiste à la London School of Hygiene & Tropical Medicine.

Le panel de l'après-midi a été entièrement consacré au programme « Novartis Access » et aux principaux enseignements tirés un an après le lancement sans Kenya. Parmi les intervenants figuraient notamment, Harald Nusser, responsable monde de « Novartis Social Business ». Le Kenya est le premier pays africain à bénéficier du programme « Novartis Access », une démarche unique en son genre dans le secteur de la santé. En effet, il s'agit d'un nouveau modèle de social business qui vise à rendre 15 médicaments plus facilement disponibles et plus accessibles pour traiter les maladies non transmissibles (MNT) dans les pays à revenu faible et intermédiaire où l'accès



Vue du second panel

aux soins de santé est souvent limité.

Selon le groupe Novartis, les MNT ou maladies chroniques (diabète, cancer, hypertension...) touchent chaque année 28 millions de personnes dans les pays à revenu faible et intermédiaire, où se produisent 75 % des décès dus à ce type de maladies dans le monde. En 2030, a-t-on expliqué, les MNT représenteront 60% des décès au Kenya. Pour ralentir le développement de ces maladies qui handicapent les populations actives et pénalisent l'économie locale, « Novartis Access » a été lancé en septembre 2015 et les premiers médicaments ont été délivrés en février 2016. Depuis le lancement du programme en septembre 2015, plus de 100 000 médicaments par mois ont été livrés au Kenya, en Éthiopie

et au Liban. En outre, indique la multinationale pharmaceutique, des activités de renforcement des capacités de dépistage et de diagnostic du diabète et de l'hypertension ont débuté au Kenya, et des discussions sont en cours pour introduire le programme dans plus d'une dizaine de pays à travers trois continents. « Afin de préparer de futurs déploiements dans d'autres pays, 312 produits ont été soumis aux autorités sanitaires pour obtenir une autorisation de mise sur le marché dans 19 pays. »

Des problèmes décelés

Néanmoins, explique le groupe Novartis, bien que les progrès aient été réalisés depuis le lancement du programme « Novartis Access », un certain nombre de problèmes ont été mis en lumière. Ainsi, a-t-on indi-

qué, l'approche par portefeuille nécessite un changement fondamental de la manière dont les pays s'approvisionnent en médicaments. En outre, a-t-on noté, les listes nationales des médicaments essentiels ne sont pas régulièrement mises à jour, ce qui empêche les pays d'acheter les médicaments Novartis Access. Bien plus, a-t-on fait savoir, les systèmes de santé dans les pays à faible revenu sont souvent mal équipés pour offrir des soins de qualité car ils sont limités par un sous-investissement dans les infrastructures, ce qui entraîne une pénurie de cliniques, d'hôpitaux et de personnel médical, des réseaux de distribution de médicaments insuffisants et un manque de prestataires de santé qualifiés.

Rectifier le tir

Pour le géant pharmaceutique basé à Bâle en Suisse, l'évaluation de l'impact social du programme est fondamentale pour l'améliorer et l'optimiser afin de le rendre durable sur le long terme. Pour ce faire, Novartis travaille en étroite collaboration avec une équipe indépendante de l'Université de Boston dirigée par le Pr Richard Laing pour évaluer l'impact du programme sur la santé et les conditions de vie au Kenya. Cette démarche d'évaluation s'appuie sur une méthodologie de test and learn qui mesure la disponibilité des médicaments et leur prix auprès des populations bénéficiant des traitements du programme. Les premières avancées de cette étude ont ainsi été dévoilées le 29 novembre dernier à Bâle.

Patrick Ndungidi

ÉDUCATION

Des chiffres édifiants sur le meilleur rapport apprenant-enseignant dans le monde

L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud sont les deux régions où le ratio élève-enseignant est deux fois supérieur par rapport à l'Europe et l'Amérique du Nord.

Dans un récent rapport de la Banque mondiale (BM), les enquêteurs ont pu établir quelques ratios intéressants sur le nombre d'élèves par enseignant dans le primaire et le secondaire. Il s'en dégage une mauvaise note pour l'Afrique subsaharienne, même si l'écart qui se réduit laisse penser que la région a fourni des efforts considérables ces dernières années. Au primaire, l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie centrale réalisent le score le plus avantageux de 15 élèves par enseignant. Il y a ensuite l'Asie de l'Est et du Pacifique (18), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (19), l'Amérique latine et les Caraïbes (22) et enfin l'Asie du Sud (36). Au regard du dernier chiffre, on n'est pas si loin des 42 élèves par enseignant de l'Afrique subsaharienne, même si l'écart se creuse si l'on compare avec les premières régions.

Dans le secondaire, l'ordre d'importance n'est plus le même. L'Europe arrive en tête avec 12 élèves pour un enseignant, alors que l'Amérique du Nord occupe la seconde position avec 15 élèves pour un enseignant. L'Afrique subsaharienne vient en dernière position avec 25 élèves par

enseignant. Le bien-fondé d'une telle étude est qu'elle permet de comparer la qualité de la scolarité entre les pays en partant du simple principe que le ratio élèves-enseignants reste un indicateur comparatif intéressant si l'on prend en compte la taille des classes.

Cas de l'université : filières de choix

D'autres études viennent compléter la réflexion sur l'éducation dans le monde. En scrutant un peu la situation dans les milieux universitaires européens, d'autres révélations peuvent servir à alimenter le débat. En 2012, une étude a recensé un peu plus de 20 millions d'étudiants dans les 28 pays de l'Union européenne. Six pays européens, en l'occurrence l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, la Pologne et l'Espagne et l'Italie totalisaient les deux tiers des étudiants de l'UE-28. Mais le choix des filières peut être très intéressant pour un pays comme la RDC qui réfléchit sur les contours de sa politique d'éducation pour accélérer son développement économique. En effet, 32 % des étudiants ont choisi les sciences sociales, le commerce ou le droit. Le deuxième domaine d'études en nombre d'étudiants (15 %) était l'ingénierie, les industries de transformation et la production. Le troisième domaine d'études en nombre

d'étudiants (14 %) était celui de la santé et de la protection sociale.

Situation de la RDC

Les premiers éléments situent d'abord les effectifs d'étudiants congolais (publics et privés) à près de 450 000 en 2015. Il se dégage un ratio d'un professeur pour 171 étudiants. Ce qui est contraire à la norme internationale qui situe le rapport à un professeur pour 20 étudiants. Dans la répartition par filières, le gros des étudiants (38 %) optent pour les sciences sociales, le commerce et le droit. À ce niveau, l'on voit un même intérêt qui se dégage sur les branches traditionnelles aussi bien en Europe qu'en RDC. Le deuxième domaine d'études en nombre d'étudiants (22 %) est la santé et la protection sociale. Enfin, le troisième domaine en nombre d'étudiants (15 %) est l'éducation. Les domaines comme l'ingénierie, la fabrication et construction qui rassemblent 15 % des étudiants européens ne mobilisent que 8 % des étudiants congolais. Et même l'agriculture ou les sciences ne drainent respectivement que 8 % et 4 %. Pire, les services qui restent pourtant un secteur porteur pour sa capacité à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes attirent moins de 1 % des effectifs des étudiants.

Laurent Essolomua

MONGALA

Mise en œuvre du Programme d'appui à la résilience des populations vulnérables

L'objectif du Programme d'appui à la résilience des populations vulnérables aux risques des catastrophes (PRRC) vise à augmenter la résilience des populations vulnérables par le renforcement de leurs capacités en matière de préparation et d'atténuation de l'impact des risques des catastrophes. Ce programme d'une durée de deux ans sera mis en œuvre dans la province de la Mongala et, plus spécifiquement, dans les territoires de Lisala et de Bumba.

La mise en œuvre du PRRC est le résultat du plaidoyer que la Caritas Internationale Belgique a mené auprès de la Direction générale de la coopération au développement (DGD) à la suite du programme de veille humanitaire financé par l'Unicef dans les sept diocèses de la province ecclésiastique de Mbandaka pour l'année 2016. Le PRRC est financé par le gouvernement belge à travers Caritas International Belgique. Ce programme est mis en œuvre par les Caritas diocésaines de Lisala et de Lolo, en partenariat avec la Caritas Congo ASBL. Pour assurer une bonne exécution de ce programme sur le terrain, un atelier de formation a été organisé dernièrement à Bumba à l'intention du personnel affecté audit programme. Ces assises visaient notamment à accompagner les Caritas diocésaines et leur personnel affecté au PRRC à la compréhension de l'approche du programme basée sur l'implication et l'appropriation de la communauté. Elles devraient aussi définir les rôles et les responsabilités de chacun dans le PRRC ainsi que le cadre de suivi; former les équipes à la planification et la prévision budgétaire trimestrielle; former les équipes aux procédures de gestion financière, comptable, logistique et administrative; mettre en lien le PRRC avec les autres programmes en cours et rencontrer certains acteurs étatiques et humanitaires afin de leur présenter le PRRC. L'administrateur du territoire de Bumba, à qui ce programme a été présenté, l'a reçu très positivement. « C'est quelque chose de très bien parce que ça permet à la population de s'auto-prendre en charge. Nous en sommes très contents car ça nous apporte un plus », a déclaré M. Jean-Rigobert Tshimanga Mushungayi

Aline Nzuzi

ONEC/RDC

Les experts comptables non agréés s'insurgent contre la violation de la loi

Plus rien ne va au sein de l'Ordre national des experts comptables (Onec/RDC), particulièrement au sein de la Commission spéciale chargée de l'agrément des premiers membres de l'Ordre.

L'on apprend quelques experts comptables, qui exercent le métier depuis plusieurs années, ont vu leurs candidatures être rejetées par la Commission spéciale de l'agrément avec, à sa tête, le vice-président André Foko Tomena. Ce dernier fait face à des plaintes déposées contre les membres de la Commission spéciale de l'agrément en justice à ce sujet. Assumant l'intérim du président, il a même été incarcéré pendant quelques heures par le parquet pour n'avoir pas répondu à trois convocations, avant d'être relâché pour une comparution devant un juge compétent.

Des sources judiciaires, l'on apprend que cette procédure a été initiée contre le vice-président de l'Onec/RDC par rapport aux violations de certaines dispositions constitutionnelles garanties aux particuliers et également compte tenu du

clientélisme organisé par certains membres du groupe constituant le jury de la Commission spéciale de l'agrément dans l'Ordre des experts comptables. Le motif ici concerne les critères énumérés par la loi ainsi que les règlements qui régissent la corporation. Alors que ces critères ne sont pas cumulatifs, certains membres qui ne remplissent pas ces conditions et critères ont été admis dans l'Ordre au mépris des règles. Bien pire dans ce dossier ouvert au parquet, soutient-on, on a enfreint le droit des personnes qui remplissent toutes les conditions normales d'être inscrits au tableau ; des personnes qui possèdent toute une décennie de profession et exercent de manière continue la fonction des professionnels comptables. Leurs candidatures ont été rejetées et l'on ne fournit pas des explications cohérentes et fondées par rapport à ce rejet. « Il s'agit ici des cas de violation des dispositions de la loi et des règles régissant la corporation d'expert-comptable », a-t-on soufflé en sourdine.

La Justice pour réhabilitation

En recourant à la justice après que leur recours au sein de la corporation n'a pas trouvé gain de cause, ces professionnels comptables lésés à la suite du rejet de leurs candidatures pour devenir membres de l'Onec/RDC se tournent donc vers la justice pour obtenir leur réhabilitation. Car, affirment-ils, la commission spéciale chargée de l'agrément des premiers membres de l'Onec/RDC a violé les articles 75 et 53.4 de la loi n°15 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Onec, en rendant la décision n°013/COM/SP/2016 portant leur non-agrément ainsi que des listes datées du 26 février, du 15 février et 14 juillet 2016 reprenant les noms des experts comptables agréés.

Pour ces professionnels comptables non agréés, la Commission spéciale de l'agrément « a mal interprété l'article 75 dans la prise de sa décision de leur non-agrément ». En fait, cette disposition légale stipule qu'il suffit, pour justifier d'une expérience et d'une compétence avérées pour être agréé, que l'impétrant réunisse l'une ou moins de six conditions qu'elle

prévoit. Mais la Commission spéciale a refusé l'agrément à ces experts comptables au motif unique qu'ils n'auraient pas satisfait au test organisé à l'issue de la formation et du jury auxquels ils ont été soumis. Elle a occulté de savoir s'ils ne remplissaient pas au moins l'une des cinq autres conditions prévues par l'article 75.

Opposition à la prestation de serment

La quintessence de l'opposition que ces experts comptables non agréés brandissent contre l'organisation d'une prestation de serment des premiers membres de l'Onec/RDC que la Commission spéciale de l'agrément compte organiser de manière hâtive s'explique par des faits clairs. « La loi n°15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'Onec/RDC n'a pas d'effet rétroactif et que donc elle ne leur a pas enlevé la qualité d'experts comptables dont ils bénéficient déjà en vertu de laquelle ils exercent, avec compétence d'ailleurs, la profession comptable depuis des dizaines d'années. Certains sont agréés et assermentés auprès des cours et tribunaux, d'autres ont été

désignés en qualité de commissaires aux comptes par ordonnances présidentielles et d'autres encore travaillaient comme des directeurs d'audit dans des entreprises », relève-t-on.

Aussi ces experts comptables jouissent-ils en conséquence « d'un droit acquis que la loi organique de l'Onec semble d'ailleurs reconnaître de façon implicite à son article 75 qui énumère les conditions qu'un expert-comptable doit réunir de façon non cumulative pour être agréé parmi les premiers membres de l'Ordre, notamment à ses points 1, 2, 5 et 6 ».

Et l'article 40 alinea 1er de la loi stipule : « Nul ne peut porter le titre d'expert-comptable s'il n'est membre de l'Ordre ». Les experts comptables lésés attendent in fine l'annulation de la décision n°013/COM/SP/2016 du 14 juillet 2016 de la Commission spéciale de l'agrément statuant sur leur non-agrément, ainsi que l'abrogation des listes du 26 février, du 15 mai et du 14 juillet 2016 qui reprennent les noms des personnes en situation d'incompatibilité avec la qualité d'experts comptables.

Martin Engimo

DISSOLUTION DE LA BIAC

La BCC et les actionnaires comparaissent au Tribunal de commerce

Pendant près de trois heures le 2 décembre au Tribunal de commerce de Gombe, le cabinet-conseil des actionnaires de la Banque internationale pour l'Afrique au Congo (Biac) avec, à leur tête, l'avocat Pierre Okendembo, a comparu face au collectif des avocats de la Banque centrale du Congo (BCC) alliés à ceux de la Biac sous administration de la BCC dans trois affaires concernant la dissolution de la Biac. Les actionnaires tiennent à la dissolution de cette dernière pour sa mise en liquidation volontaire. Ceci fait partie des mesures prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 novembre 2016, consignées dans le procès-verbal de ladite assemblée générale.

La dissolution et la mise en liquidation de la Biac, a expliqué au Tribunal Me Okendembo, ont été optées par les actionnaires afin de stopper l'hémorragie financière que connaît actuellement la BIAC sous l'administration de la BCC. En effet, l'on apprend qu'en l'espace de trois mois, l'endettement de la Biac est passé d'une cinquantaine de millions à plus de 155 millions de dollars que la BCC aurait injectés à la Biac dans le cadre du redressement. Mais les épargnants ne sont presque pas servis, le plafond du retrait des fonds est ramené à cinq cents dollars, un taux inférieur à celui appliqué sur le marché. Le cabinet-conseil des actionnaires de la Biac a fait remarquer que six mois après la mise sous gestion de la Biac par la BCC, il n'y a aucun plan de redressement, encore moins de reprenneur de la banque mais, entre-temps, les charges grimpent de manière exponentielle, avec le risque de déprécier l'actif total de la Biac



Vue de l'audience du 2 décembre au Tribunal de Commerce

estimé à 260 millions de dollars américains, un charroi automobile d'une centaine de véhicules ainsi que des immeubles à travers le pays dont certains seraient vendus à des prix comptables par l'actuel comité de gestion provisoire.

Pour préserver les intérêts des épargnants, du personnel et des créanciers de la banque et endiguer cette situation qui s'est empirée depuis que la Biac a été mise sous administration de la BCC en mai 2001, les actionnaires se sont donc opposés à la saisine du Tribunal de commerce de Gombe par les avocats de la BCC et de la Biac sous administration de la BCC de suspendre des effets d'exécution des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires du 4 novembre 2016. « La dissolution est fon-

dée par des éléments importants. Il fallait également protéger les épargnants face à la gabegie financière du comité provisoire et l'amateurisme de la Banque centrale du Congo », a argué M^e Pierre Okendembo, planchant sur l'irrecevabilité de la requête de la partie BCC et le caractère non-fondé de la saisine du moment que les décisions contenues dans le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ont été consommées et matérialisées du fait de leur publication dans le journal officiel.

Et les avocats des actionnaires ont souligné que le comité de gestion provisoire de la Biac placé par la BCC n'est qu'un organe de la société et ne pouvait pas s'opposer aux actionnaires qui ont pris la décision de dissolution et de liquidation de la Biac

conformément à la loi bancaire. Car, outre le comité de gestion provisoire pour le cas d'espèce d'une entreprise bancaire, il existe aussi d'autres organes, entre autres l'assemblée générale et les actionnaires et des organes d'audit qui sont d'ailleurs extérieurs à l'entreprise. Et Me Pierre Okendembo de marteler : « Les actes de gestion ne doivent pas être confondus aux droits de propriété ». La représentation des actionnaires de la Biac ont, par ailleurs, stigmatisé les manœuvres dilatoires des avocats de la BCC au cours de ce procès dont l'audience du 2 décembre a été la deuxième.

La partie demanderesse a, pour sa part, soutenu l'application des mesures conservatoires afin d'annuler les effets du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires, afin que la Biac sous administrée par la BCC trouve les moyens de fonctionner normalement. Pour le collectif des avocats de la BCC, l'ordre économique et financier national serait sous menace si ces mesures conservatoires ne sont pas prises et qu'il fallait venir au secours des épargnants. Mais le Tribunal a pris l'option d'entendre les plaidoiries des parties sur la requête en annulation des effets du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Biac du 4 novembre 2016; l'affaire a été prise en délibéré et le prononcé du jugement est attendu dans dix jours, selon le délai accordé par la loi.

M.E.

À L'APPROCHE DU 19 DÉCEMBRE

Vent de panique dans les chancelleries occidentales basées à Kinshasa !

Les États-Unis, le Canada et la Belgique ont donné à leurs ressortissants l'ordre formel de quitter la RDC avant cette date, en raison de la crainte des troubles qui pourraient survenir au pays à la suite de l'absence d'un véritable accord politique inclusif entre les forces politiques majeures.

Le même scénario se répète. Comme autrefois, le 19 septembre dernier, lorsque le Rassemblement avait décidé de descendre dans la rue pour préaviser le président de la République quant à l'expiration de son mandat constitutionnel après le constat de la non-convocation du corps électoral, certains ressortissants étrangers étaient priés par leurs gouvernements de quitter le territoire congolais avant cette date. Craignant la dégradation des conditions sécuritaires dans le pays qui ne donnait plus des signes de stabilité et de paix, quelques pays étrangers pensaient que seul le départ de la RDC de leurs ressortissants pouvait les mettre à l'abri de toute éventualité. Aujourd'hui, l'on est presque dans le même cas de figure. Au fur et à mesure que se rapproche l'échéance du 19 décembre coïncidant avec la fin constitutionnelle du mandat de Joseph Kabila, la psychose semble gagner plusieurs chancelleries occidentales qui redoutent le pire pour leurs

ressortissants.

La tendance est de les évacuer, même contre leur volonté s'il en faut, avant que les choses ne se gâtent. La Belgique, qui a été la première à surfer sur ces appréhensions, a carrément déconseillé à ses ressortissants, via un communiqué de son ambassade à Kinshasa publié le vendredi dernier, de venir en RDC tout en demandant ceux qui y sont de « limiter leurs déplacements ». Le communiqué est on ne peut plus clair : « Au vu des tensions politiques et des risques de nouvelles manifestations d'ici la fin de l'année en République démocratique du Congo (RDC), l'avis de voyage du SPF Affaires étrangères, à titre de précaution, recommande désormais de reporter tout voyage non essentiel vers la RDC. Similairement, les Belges habitant sur place sont invités à évaluer si leur présence en RDC au cours des semaines à venir est indispensable. Il leur est recommandé de faire preuve de la plus grande prudence lors de leurs déplacements (...) », peut-on lire.

À la suite de la Belgique, le département d'État américain vient aussi de se mettre au pas en demandant depuis le 3 décembre aux ressortissants américains de quitter le territoire congolais avant la date du 19 décembre. « Les citoyens américains en RDC devraient envisager sérieusement de quitter le

pays avant cette date », peut-on lire dans le communiqué publié à cet effet. Les membres de famille du personnel de l'ambassade américaine à Kinshasa et du personnel (non auxiliaire) ont été exhortés à quitter le pays à compter du 10 décembre 2016 « en raison de la détérioration de la situation sécuritaire prévisible ». À ceux qui n'ont pas l'intention de quitter le territoire congolais, il est conseillé de prendre quelques dispositions d'usage telle que la limitation de leurs déplacements. Pour ceux qui ont prévu de voyager vers la RDC, il leur est recommandé de remettre à plus tard tout « déplacement non essentiel ».

Même pour le Canada, également candidat à l'évacuation de ses ressortissants, qui s'est exprimé via un communiqué de son ambassade à Kinshasa. Le pays prie par ailleurs ceux d'entre eux qui auront choisi de demeurer en RDC en cette période de faire preuve d'une « grande prudence ». S'ils ne l'ont pas fait formellement, d'autres États occidentaux, africains ou asiatiques ont néanmoins mis en garde leurs ressortissants contre l'imminence des troubles qui guettent la RDC en l'absence d'un accord politique inclusif entre la majorité et le Rassemblement au sujet de la fin du second et dernier mandat du chef de l'État en exercice.

Alain Diasso

SÉNAT

Augustin Matata exprime ses marques de reconnaissance à Léon Kengo Wa Dondo

Reçu par le président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, et l'ensemble de son bureau, le Premier ministre sortant Augustin Matata Ponyo y était allé comme accomplir « un devoir républicain de pouvoir souligner cette qualité de partenariat qui a existé entre le Sénat et le gouvernement », selon ses propres termes.



Le Premier ministre sortant Matata reçu par Kengo wa Dondo, président du Sénat de la RDC

Son passage à la primature de la RDC restera inscrit dans les annales et gravé dans les mémoires. Le désormais Premier ministre honoraire Augustin Matata Ponyo quitte ses fonctions après quatre ans et sept mois de travail sans relâche, au service de la RDC. Son départ a sonné comme une obligation de respect de l'Accord du dialogue national inclusif.

Avant de prendre ce moment de repos, il a tenu à présenter ses marques de reconnaissance au Sénat, la chambre haute du Parlement, l'ayant accompagné pendant toute la durée de sa présence à la primature dans une sincère collaboration. Il ne pouvait pas ne pas venir exprimer sa gratitude et faire part aux élus de son appréciation sur l'accompagnement de la chambre haute tout au long de sa présence à la tête de l'exécutif national. Aussi s'est-il rendu le 2 décembre chez le président du Sénat, Léon Kengo Wa Dondo, entouré pour la circonstance des membres de son bureau. « C'est un devoir républicain de pouvoir souligner

cette qualité de partenariat qui a existé entre le Sénat et le gouvernement, mais aussi remercier de vive voix le président du Sénat et les membres du bureau, ainsi que les sénateurs dans l'ensemble », a confié Augustin Matata à la presse au terme de cet entretien empreint de cordialité et de convivialité avec le président du Sénat et son bureau. Touché par cette marque de reconnaissance, Léon Kengowa Dondo a eu des mots élogieux sur cet homme d'État sobre, rigoureux et travailleur. « Monsieur le Premier ministre, vous avez fait quelques visites au Sénat qui vous a aussi honoré en vous recevant en une séance plénière et vous a permis de pouvoir prononcer un discours. Ce sont là des signes qui ne trompent pas. Le Sénat vous a adopté tôt et a suivi votre parcours depuis au ministère des Finances et à la primature », a signifié le président du Sénat à son hôte de la circonstance. Et de lui confier : « À ce stade, nous ne pouvons pas dire que votre parcours s'est arrêté. La

partie qui a été faite est tellement fleurie que nous ne pouvons que vous féliciter ».

Léon Kengo Wa Dondo croit qu'Augustin Matata Ponyo ne doit dire que tout s'arrête après sa démission de la Primature. Comme livrant un présage, il lui a demandé de refaire ses forces pendant ce moment de repos. « La République vous attend et elle est impatiente », a-t-il indiqué à l'intention de l'ancien directeur du BCEC, ancien ministre des Finances et Premier ministre honoraire.

Avant de se séparer, le président du Sénat a remis au Premier ministre sortant une médaille et un livre qui retrace l'histoire du Sénat de la RDC depuis 1960 jusqu'à ces jours. « Je suis heureux de vous offrir ce cadeau, signe de votre attachement avec personne, mais aux fonctions que vous avez exercées », a-t-il dit. C'était les derniers mots du président du Sénat à son hôte au terme cette entrevue symbolique.

Martin Engimo

SANTÉ

Kinshasa a accueilli la 8^e assemblée générale des médecins physiques et de réadaptation

La rencontre a permis de réitérer le plaidoyer pour la reconnaissance de leur métier ainsi que celle de cette filière qui prend corps en RDC et constituant un apport inestimable dans le domaine de la santé publique.



Vue des participants / photo Adiac

Les médecins physiques et de réadaptation (MPR) se sont réunis, le 3 décembre, au Centre Béthanie à Gombe en assemblée générale ordinaire, la huitième depuis la création de leur corporation en RDC. Cette rencontre leur a permis de faire le tour d'horizon de leur filière en RDC, qui est parmi les trois organisées, depuis 2001, par la Faculté de médecine de l'Université de Kinshasa.

Les MPR ont convenu avec leurs invités à ces assises que cette nouvelle profession doit être placée au cœur des enjeux de santé publique dans la lutte contre le handicap et la dépendance. « La profession de médecin physique et de réadaptation est également le fait de l'adaptation de la profession du spécialiste en médecine physique et de réadaptation aux besoins des patients de notre pays », a insisté le secrétaire général du Conseil des médecins physiques et de réadaptation (CNMPR), le Dr Raphaël Mafuta Mbuyamba.

Pallier le manque des spécialistes

Expliquant la mission dévolue aux MPR, le président du CNMPR, Dr Fiston Mampuya Ngonde, a noté qu'en organisant cette filière, l'Unikin a voulu pallier le manque des médecins spécialistes en MPR remarqué par l'insuffisance en qualité des soins adaptés lors de la prise en charge en rééducation et réadaptation médicale.

La profession de MPR est donc, a précisé le Dr Raphaël Mafuta Mbuyamba, une spécialité médicale qui a pour rôle de coordonner et d'assurer la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou à réduire au minimum inévitable les conséquences fonctionnelles, physiques, psychologiques, sociales et économiques des déficiences et incapacités. De ce fait, la MPR s'adresse, selon lui, à des personnes présentant une ou plusieurs déficiences auxquelles est proposé un projet global : suivi médical régulier, coordination des soins infirmiers et de rééducation-réadaptation, réflexion interdisciplinaire médicale, paramédicale, technique et sociale.

Formation des cadres médicaux en MPR

Au niveau de l'Unikin, la filière MPR forme des cadres médicaux de conception en MPR en cinq années de cours et douze mois, calendrier de stage clinique interné en anesthésie et réanimation, chirurgie, gynécologie-obstétrique, médecine interne et pédiatrie. Depuis sa création, la Faculté de médecine de l'Unikin a formé neuf promotions, soit 253 personnes pour la filière MPR. Ainsi, pour mieux défendre leur formation médicale et s'éviter le déchirement entre eux, par rapport aux options créées et orientation forcée, enjamber ou mieux réduire le biais et harmoniser les points de vue par la réflexion, les MPR ont mis sur pied, depuis le 7 juin 2007, le CNMPR dont l'objectif est, entre autres, de mieux défendre les intérêts des MPR.

Au cours de cette rencontre, les MPR ont souligné qu'outre le secteur privé, les 253 MPR formés évoluent dans les institutions sanitaires et structures du ministère de la Santé publique. Alors que parmi les activités entreprises au sein du CNMPR, il y a notamment la création du Syndicat national des médecins physiques et de la réadaptation. La corporation projette également des formations continues pour la mise à niveau des membres, étant donné que le domaine dans lequel ils prestent connaît des évolutions chaque jour.

Avant les travaux en huis clos, les invités et les membres du CNMPR ont suivi des exposés sur des cas suivis à Kinshasa en vue de démontrer l'apport des MPR, dans la prise en charge médicale des patients. Il s'agit de l'encéphalopathie infantile, du mal de dos et les lombalgies.

Lucien Dianzenza

HANDBALL
- 22^e CAN FÉMININ

La RDC perd son deuxième match face à la Côte d'Ivoire

Elles sont sur une pente raide, les Léopards dames handball de la RDC, après leur deuxième défaite à la 22^e édition de la Coupe d'Afrique des nations de handball féminin qui se déroule en Angola. La RDC s'est inclinée, le 30 novembre, au gymnase du Pavillon des Sports de Kilamba, au sud de Luanda, face à la Côte d'Ivoire, en deuxième journée du groupe A de cette compétition, par 27 buts à 33. À la pause, les deux équipes étaient à égalité de 14 buts partout.

Selon l'entraîneur principal de la RDC, Célestin Mpoua Nkoua, « les Léopards ont joué en dessous de leur rendement habituel à cause de l'absence de Christiane, leur pivot, qui avait écopé d'un carton rouge au cours de la rencontre ». Son collègue de la Côte d'Ivoire, Malfondet Gilles, a expliqué que le résultat positif des siennes découle de leur rigueur et de leur bon jeu collectif. C'est la deuxième contreperformance des Congolaises de Kinshasa, après celle de lundi face aux Lionnes de la Teranga du Sénégal (22 buts à 28). La troisième rencontre devrait se jouer le jeudi contre le Cameroun.

M.E.

DIVISION 1 ZONE OUEST

V.Club inflige à Renaissance du Congo sa première déconvenue

V.Club consolide sa position de leader après sa précieuse victoire sur Renaissance du Congo, battu pour la première fois depuis le début de la phase des groupes de la Division 1.

Il a fallu attendre la 13^e journée du championnat national de football dans la zone de développement ouest pour constater la première défaite du FC Renaissance du Congo, club né de la dissidence du Daring Club Motema Pembe (DCMP) en 2014. Pour ses premiers pas à l'élite du football congolais, le FC Renaissance du Congo tuteuré par le pasteur évêque Pascal Mukuna de l'Assemblée chrétienne de Kinshasa (ACK) et d'Antoine Musanganya ancien dirigeant du DCMP s'est dignement frotté aux ogres de Kinshasa. Mais le 4 décembre au stade des Martyrs, le club a dû prêter le flanc sans pour autant démeriter battu par un but à deux.

Du côté de V.Club, on tenait à une victoire pour reprendre la tête du classement face à cette formation qui a donné du fil à retordre au club entraîné par Florent Ibenge lors de leur première confrontation (0-0). Et l'ancien coach adjoint de Shanghai Shenoa en Chine a su trouver la formule pour venir à bout de son adversaire du jour. Et visi-

blement, la réponse à son problème s'appelait Tagy Etekiama Agiti. Absent au match aller, l'international rwandais de souche RD-congolaise, revenu d'une longue suspension de deux ans de la Confédération africaine de football, a été le grand bonhomme de la partie. Préféré à son compatriote Ernest Sugira, il a réussi à tirer son épingle du jeu. À la 30^e minute, il concrétise la domination de V.Club en trompant le gardien de but Héritier Nke du FC Renaissance du Congo. Mais le capitaine Matumona Zola Rumm fait parler son talent indéniable et son expérience et égalise à la 43^e minute d'une somptueuse balle arrêtée. À la pause, les deux équipes sont à égalité d'un but partout. Au retour des vestiaires, V.Club accroît sa pression dans la moitié de terrain du FC Renaissance du Congo coaché le dimanche par Daouda Lupembe en l'absence d'Éric Tshibusu Ike, l'entraîneur titulaire, une absence dont les raisons n'ont pas été communiquées. On joue la 72^e minute lorsque Etekiama traînant dans la surface de réparation reprend dans une sorte de mêlé un ballon relâché par le portier Nke qui est battu pour la deuxième fois. C'est le cinquième but d'Etekiama en deux rencontres. L'ambiance va devenir électrique



V.Club contre Renaissance le 4 décembre perdu à la suite d'une erreur monumentale commise sur le deuxième but. Une erreur qui a payé cash, une erreur qui ne pardonne pas en football. De toutes les façons, nous allons continuer à travailler pour nous retrouver parmi les trois qui iront au play-off ».

dans les gradins occupés par les supporters du club orange. Et pour stopper une bagarre, la police balance quelques grenades lacrymogènes. La partie est arrêtée pendant quelques minutes pour ensuite reprendre sans ferveur jusqu'au coup de sifflet final de l'arbitre. C'est la première défaite du FC Renaissance du Congo. « Je suis content du résultat. Marquer 5 buts en deux matches, ce n'est pas dit à n'importe quelle équipe. Je félicite mes joueurs pour le travail abattu, mais nous allons continuer à travailler pour l'avenir. Je félicite également les joueurs du FC Renaissance du Congo qui ont produit un football de qualité qui fait une bonne image du football congolais au niveau africain », a déclaré Florent Ibenge à la fin de la partie. Et son homologue Daouda Lupembe de Renaissance du Congo a confié : « Nous avons

Au classement dans cette zone de développement ouest, V.Club reprend donc le fauteuil de leader avec un total de 30 points, devant le Daring Club Motema Pembe (28 points) et le FC Renaissance occupe désormais la troisième place avec 26 points. Le Racing Club de Kinshasa compte 23 points, talonné par Shark XI FC avec 18 points, Dragons 16 points. Veti et FC MK totalisent 15 points chacun, et Rojolu est avant dernier avec 6 points, AS Ndombe toujours lanterne rouge avec 2 points.

Martin Engimo

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN



LES DÉPÊCHES DU CONGO

ÉDITION INTERNATIONALE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

www.adiac-congo.com

RETROUVEZ VOTRE ÉDITION INTERNATIONALE

DISPONIBLES À PARIS

OÙ TROUVER VOTRE QUOTIDIEN ?

- Kiosque Place Clichy (face Quick) au 7, Place de Clichy 75017 Paris
- Kiosque Ménilmontant au 139, bd de Ménilmontant 75011 Paris
- Kiosque face au Fouquet's 99, av. des Champs Elysées 75008 Paris
- Kiosque Porte de Clignancourt au 77, bd d'Ornano 75018 Paris
- Kiosque au 27 avenue Hoche 75008 Paris
- Kiosque sortie métro Barbès Rochechouart 75010 Paris

 Brazzaville
 Kinshasa

Abonnez-vous par mail : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

GESTION FONCIÈRE

Le Congo a partagé son expérience à Marrakech

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, a participé du 28 au 29 novembre à Marrakech au Maroc à la 9e édition du Forum africain des infrastructures tenue sur le thème « L'Afrique face à ses défis d'infrastructures ».



Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou à Marrakech /Crédit photo «Adiac»

Plus de 300 délégués du continent venus de 25 pays ont pris part à ces assises pour échanger sur les expériences notamment dans les mécanismes novateurs, les approches innovantes et le rôle qu'elles peuvent jouer dans le développement d'une infrastructure.

Invité spécial à ce forum et eu égard à son expérience d'ancien ministre chargé des Transports et de la Marine marchande et des Zones économiques spéciales, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a développé le thème relatif au rôle prépondérant du foncier et du domaine public dans la construction des infrastructures en Afrique. « En expliquant l'expérience du Congo en matière foncière, nous avons montré l'impact et la connectivité du foncier, de la terre et du domaine public dans le domaine des infrastructures », a dit le ministre avant d'ajouter : « La terre est la base de tout. Aucune infrastructure ne peut se faire sans elle ». Selon Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ce forum était important pour les cadres congolais en la matière qui, j'en suis sûr, sauront capitaliser les acquis et tirer profit des expériences

des autres pays.

En effet, les nouveaux projets prévus en Afrique (routes, ports, aéroports, complexes immobiliers, etc...) devront être édifiés suivant des normes en total respect de l'environnement. Ainsi, les aspects réglementaire, normatif, technique, financier, etc. ne doivent nullement être ignorés car le fait d'investir dans des infrastructures « durables » ne peut être qu'un vecteur de croissance et de développement pour l'Afrique. La prestation du ministre a été d'autant plus appréciée puisqu'elle a permis d'éclairer l'auditoire sur un bon nombre de domaines comme l'a reconnu Henry Aussavy, président dudit forum, satisfait d'avoir invité le membre du gouvernement congolais. La gouvernance foncière durable est un vecteur basique de développement et de modernisation des infrastructures en Afrique.

Hervé Brice Mampouya

CAN HANDBALL LUANDA 2016

Le Cameroun barre la route au Congo



Les Diabes rouges dames lors du duel contre l'Algérie «DR»

Les Diabes rouges seniors dames sont privées des demi-finales de la Coupe d'Afrique des nations de handball. L'équipe congolaise a été éliminée, le 4 décembre, par les Lionnes indomptables du Cameroun (27-32) en quart de finale.

Comme lors des Jeux africains de Brazzaville en 2015 où le rêve des Congolais de gagner l'or était brisé après l'élimination des Diabes rouges en quart de finale de handball par le Sénégal, 8-24, les Congolaises ont été cette fois-ci sanctionnées par les Camerounaises, 32-27, après un score de 15 buts partout à la mi-temps.

Pourtant la prestation des Congolaises en phase de poule, vainqueurs face à l'Algérie, 25-19, face à la Guinée, 33-18, et sa petite défaite face à la Tunisie, 25-26, suscitait un petit espoir. Mais une désillusion s'est produite lors des 30 dernières minutes du match alors qu'à la mi-temps, le Congo et le Cameroun avaient 15 buts partout. Les Camerounaises ont été donc plus réalistes et ont barré la route aux Congolaises. Malgré cette élimination, l'entraîneur congolais, Xavier François Malonga, et ses pouliches ne doivent pas baisser les bras. Il faudrait que les Diabes rouges dames se remettent en cause pour tenter de reprendre la place occupée lors de la 21e édition de la CAN en Algérie.

Charlem Léa Legnoki

INSALUBRITÉ

Une poubelle près du marché Tié-Tié Massola

La plupart des marchés de Pointe-Noire ont des conditions de vente déplorables. Le marché Tié-Tié Massola où une poubelle s'est installée dans l'une de ses avenues, rendant ainsi son image peu luisante, en est une parfaite illustration.



Une vue de la poubelle /Crédit photo «Adiac»

Le marché Tié-Tié demeure l'un des marchés les plus connus de la ville océane. Car il continue jusqu'aujourd'hui d'avoir une forte affluence pour la vente de friperie, Massola en langue locale. Malheureusement, les conditions sanitaires de ce marché restent critiques. La vétusté des étals fait partie également des problèmes majeurs que déplorent, depuis des années, les vendeurs. Dans ce lieu de vie, des bouteilles en plastique et des résidus de toutes sortes ont pris possession de cet endroit situé derrière l'enclos du site qui doit accueillir le nouveau marché. Inter-

rogés sur cette question, certains vendeurs ont d'abord exprimé leur inquiétude, quant à l'abandon des travaux du nouveau marché avant de s'indigner sur son insalubrité. « Cela fait plus d'une année que le marché Tié-Tié Massola a été démoli. Et jusqu'aujourd'hui, rien n'a été fait. Le marché est toujours sale, on ne trouve pas une solution à ce problème », ont-ils dit. Il faut dire que le décor est presque le même dans la quasi-totalité des marchés de la ville océane. Dans

ces marchés, il n'est pas rare de voir les aliments vendus à même le sol à côté des poubelles où mouches et asticots se mêlent. Rappelons que le marché Tié-Tié Massola est situé dans le troisième arrondissement de Pointe-Noire, il a été démoli le 28 mai 2015 et délocalisé par la suite. Un nouveau marché moderne digne de ce nom devrait être construit sur son site afin de permettre aux vendeurs d'exercer dans des meilleures conditions.

Hugues Prosper Mabonzo

DONATION

Les élèves du village Bilala reçoivent des kits scolaires

Les élèves fréquentant le collège Jean Dhello et l'école primaire de Bilala situés dans le district de Mvouti, département du Kouilou, ont reçu le 2 décembre des kits scolaires. Un don de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, député de Mvouti II, représenté par Jean-François Kayi, son chef de cabinet politique.



Jean-François Kayi remettant les kits scolaires aux enfants Crédit photo «Adiac»

L'activité qui marque aussi le lancement de la campagne de distribution des kits scolaires aux élèves des établissements scolaires de ce district bénéficie de l'appui de la Fondation Perspectives d'Avenir dont la générosité à l'endroit des populations vulnérables et des enfants est évidente. En présence des responsables de l'enseignement de Mvouti, des autorités locales aussi bien civiles que de la force publique, Jean-François Kayi, chef de cabinet politique du ministre Martin

Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, a remis les kits scolaires composés essentiellement des sacs, cahiers, stylos, règles, etc. à près de 1000 élèves du collège et 2000 de l'école primaire, qui ont tous remercié les généreux donateurs.

Ce geste du cœur a également été apprécié par Alexandre Doumbi, chef de village de Bilala, et par le secrétaire général du district qui a souhaité que ce don contribue à l'amélioration des performances scolaires des enfants. Pour Jean-François Kayi, cette action

de bienfaisance qui va appeler d'autres à l'avenir s'inscrit dans le cadre des actions du cœur menées afin de soulager les populations vulnérables en général et les enfants de Mvouti en particulier avant de leur souhaiter bonne chance dans les études. Cette campagne de distribution des kits scolaires lancée à Bilala va se poursuivre pendant un mois à Mvouti où tous les enfants des établissements scolaires de la localité vont recevoir des kits scolaires.

H.B.M.

VIE DES PARTIS

La dynamique citoyenne Po na ekolo, Samu na bwala vulgarise le concept Rupture par la chanson

Interprétée par l'artiste musicien Roga Roga d'Extra musica, la chanson «Rupture, tolérance Tossa mibeko» a été présentée le 1er décembre à la mairie centrale de Pointe-Noire par les responsables de la dynamique citoyenne Po na ekolo, Samu na bwala.

Avec pour message principal la lutte contre les antivaleurs, les comportements déviants et les vieilles pratiques du passé, Rupture est la traduction dans la chanson du message du chef de l'État à la population qu'il invite à s'approprier les vertus citoyennes afin de divorcer définitivement d'avec les comportements rébarbatifs du passé.

En écrivant cette chanson, Pona Ekolo, Samu na bwala veut que le Congolais fasse du changement de mentalité un crédo. « Aujourd'hui, il n'est point de discourir mais plutôt de présenter aux Congolais un chef d'œuvre intitulé Rupture, tolérance, Tossa mibeko », chanson engagée, interprétée par l'artiste musicien Roga Roga. C'est une ligne de démarcation entre les vieilles habitudes et l'avènement de la nouvelle République. C'est ici l'occasion de remercier le président de la République, la dynamique Po na ekolo, défenseur infatigable des antivaleurs, l'artiste Roga Roga pour son courage et sa participation

dans le combat contre les antivaleurs, a dit Gildas Andzouana, membre de la coordination nationale de Po na ekolo. Depuis quelque temps, sous l'impulsion de son coordonnateur général, Digne Elvis Tsalissan Okombi, la dynamique Po na ekolo, Samu na bwala s'est lancée dans une campagne dénommée Tolérance zéro en faisant la promotion des valeurs de tolérance et de rupture. L'objectif poursuivi étant de faire de telle sorte que les populations de l'ensemble des départements du Congo comprennent que la rupture n'est pas un simple slogan et la tolérance fait le lit de l'apaisement.

H.B.M.

MÉDECINE SPORTIVE

Okandzé Elenga veut mettre un terme aux certificats de complaisance

Le directeur du centre médico-sportif du stade Alphonse-Massamba-Débat a fait obligation à tout sportif de haut niveau évoluant au pays, de présenter avant la seconde étape des visites, les résultats des deux principaux examens à savoir : l'électrocardiogramme et la radiographie pulmonaire, sans lesquels, aucun certificat médical ne sera délivré

Le règlement de la Fédération internationale de football association, de la Confédération africaine de football et de la Fédération congolaise de football en matière des compétitions exigent à tous les joueurs de passer les visites médicales pré-compétition. Okandzé Elenga a assuré que le Centre médico-sportif a déjà prévu le personnel et le matériel pour réaliser ces visites avec cette fois-ci un contenu différent.

« Parce qu'il ne s'agira pas de donner les certificats médicaux de complaisance. Il s'agit effectivement de remplir certaines formalités. Nous sommes conscients

que le plateau technique au Congo ne peut pas répondre aux exigences totales de la FIFA ou de la CAF, nous pouvons aujourd'hui réaliser certains examens qui vont permettre de suivre



Okandzé Elenga, le directeur du Centre médico-sportif du stade Alphonse-Massamba-Débat/Adiac

les sportifs de haut niveau. Nous sommes catégoriques là-dessus, nous ne donnerons pas de certificats de complaisance. Les joueurs doivent effectivement passer leur examen », a-t-il insisté devant les responsables des clubs de ligue 1.

Okandzé Elenga a démontré qu'on ne vient pas dans une communauté pour apporter une maladie contagieuse. Il a recommandé aux gestionnaires des équipes de réaliser dans un hôpital ou une clinique de leur choix deux examens importants notamment: l'électrocardiogramme et la radiographie pulmonaire pour éviter toute contamination et des morts subites au cours d'un match. La deuxième phase au niveau du Centre médico-sportif sera, d'après lui, consacré à un examen clinique et plus un

test d'effort.

« Il serait intéressant d'éviter tout ce qui est comme maladie contagieuse. Et aussi, il est recommandé à tout sportif, dès l'âge de 15 à 16 ans, de réaliser un électrocardiogramme, parce qu'il permet de découvrir des cardiopathies congénitales qui sont souvent responsables des morts subites sur le terrain de football », a-t-il indiqué avant de pointer du doigt la négligence des dirigeants : « C'est quelque chose qui peut se faire. Pourquoi ne pas le faire. Pourquoi laisser les joueurs à eux-mêmes sur le terrain. C'est la gestion de nos clubs qui pose problème. Parce que chaque fois qu'on parle de médical, les gens ne regardent que le côté financier. On essaie de négliger l'aspect santé du sportif ».

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Albanie, 13^e journée, 1^{re} division

Malgré la titularisation de Moïse Nkounkou et de Merveil Ndockyt, le FK Tirana est tenu en échec à domicile par le Partizan Tirana (0-0). Le club des deux Congolais reste 4^e avec 22 points, à deux longueurs de son adversaire du jour et à 5 longueurs des deux premiers.

Allemagne, 16^e journée, 4^e division

Le Berliner AK de Francky Sembolo, resté sur le banc, l'emporte largement sur le terrain de Lokomotive Leipzig (4-1). Le BAK 07 reprend la seconde place à l'Energie Cottbus et reste à six points du premier, le Carl Zeiss Jena.

Angleterre, 20^e journée, 6^e division

Chris Mboundou est resté sur le banc lors du match nul concédé par Whitehawk face à Gosport Borough (4-4). Titulaire à 13 reprises lors des 17 premières journées, l'ancien coéquipier de David Louhoungou à Cannes a perdu sa place depuis le 12 novembre.

Belgique, 17^e journée, 1^{re} division

Francis N'Ganga était titulaire lors du derby entre Charleroi et le Standard de Liège. Une rencontre qui n'est pas allée à son terme en raison des débordements des supporters des deux camps. Les deux clubs devraient être sanctionnés.

Malgré l'ouverture du score précoce de Mbaye Leye à la 4^e, Zulte-Waregem est contraint au match nul par Waasland-Beveren (1-1). Titulaire en défense centrale, Marvin Baudry a joué toute

la rencontre dans l'axe gauche. Sylver Ganvoula, titulaire, et Westerlo se rassurent en faisant un score vierge contre La Gantoise. Pire défense de Jupiler League, Westerlo a déjà encaissé 39 buts cette saison (pour 16 marqués, dont 4 pour l'international congolais, meilleur buteur du club).

Kévin Koumbemba n'était pas retenu dans le groupe de Saint-Trond, vainqueur de Mouscron 1-0.

Belgique, 4^e journée du tournoi de clôture, 2^e division

Jordan Massengo était remplaçant pour le 3^e match consécutif lors de la réception du Cercle Bruges. L'international congolais, qui n'a débuté que 6 matchs cette saison (1 victoire, 2 nuls et 3 défaites), est entré à la 80^e, alors que son équipe menait au score. L'Union-Saint-Gilloise s'incline finalement 1-2 devant son public après des buts brugeois marqués aux 87^e et 91^e. Devenu incontournable en sélection ces derniers mois, le milieu de 26 ans n'a pas la même réussite en club.

Remplaçant au coup d'envoi, Yannick Loemba est entré en jeu à la 21^e lors du déplacement de Louvain à Tubize. Passeur décisif pour Azevedo à la 54^e, il participe activement au succès de l'OHL (2-1). Sa deuxième « assist » consécutive pour un bilan de 2 buts et 2 passes décisives en 15 matchs de championnat cette saison.

Sans Maël Lépicier (mollet), Roulers bat Lommel United 2-1. Avec seulement un point au compteur, l'Union-Saint-Gilloise est lanterne rouge.

Au classement, Louvain est premier avec 8 points, comme Rou-

lers, 2^e.

Bulgarie, 17^e journée, 1^{re} division

Remplaçant, Rahavi Kifoueti est entré à la 74^e lors du revers de Lokomotiv Gorna chez le Dunav 2010. Les locaux avaient marqué l'unique but du match deux minutes plus tôt. Le Lokomotiv est 12^e sur 14 avec 16 points.

Chypre, 13^e journée, 1^{re} division

Sans Donneil Moukanza, rentré en France pour sa rééducation (talon d'Achille), l'Aris est battu sur le terrain de l'Ethnikos Achna (0-2). Et glisse à la 11^e place du classement.

Espagne, 14^e journée, 1^{re} division

Troisième défaite de la saison pour Séville, battu chez les voisins andalous de Grenade (1-2). Steven N'Zonzi a disputé toute la rencontre. Le triple vainqueur de la Ligue des champions est 3^e avec 1 point de retard sur le Barça et 2 d'avance sur l'Atletico.

Grèce, 13^e journée, 1^{re} division

Sans Christopher Samba, blessé, le Panathinaikos s'impose sur le plus petit des scores face au PAOK Salonique.

Le PAS Giannina de Christopher Mabolou se rendra chez l'Iraklis Salonique lundi soir. En attendant, le Pana reprend provisoirement la seconde place du classement avec 18 points contre 17 pour le PAS.

Israël, 12^e journée, 1^{re} division

Mavis Tchibota, titulaire, et Kfar Saba font match nul chez le Maccabi Petah Tikva (0-0). Mais

avec seulement 1 point pris en 3 matchs, l'Hapoel stagne en bas de tableau (11^e sur 14 avec 12 points).

Italie, 15^e journée, 1^{re} division

Sans Senna Mangué, non retenu, l'Inter est balayé à Naples (0-3).

Italie, 17^e journée, 2^e division

Toujours pas de Dominique Malonga dans le groupe de Pro Vercelli, qui partage les points avec Pise (0-0).

Italie, 10^e journée, championnat des réserves

Senna Mangué, titulaire sur la gauche de la défense, a participé au succès de la Primavera de l'Inter chez l'Atalanta Bergame (2-1).

République tchèque, 16^e journée, 1^{re} division

Sans Franci Litsingi, blessé, le Zbrojovka Brno arrache le point du nul face à Karvina (1-1). Brno est 14^e avec seulement 2 points d'avance sur le premier relégable.

Roumanie, 20^e journée, 2^e division
Beau succès du Metalul Resita de N'Sendo Kololo, titulaire. Après une série de 6 matchs sans victoire, le Metalul corrige l'Olimpia Satu Mare (4-0). Dix-huitième avec 10 points, Resita est à 6 points du premier non-relégable.

Russie, 17^e journée, 1^{re} division

Enfin une éclaircie pour Delvin Ndinga : remplaçant face au Terek Grozny, l'international congolais a remplacé Ignatyev à la 38^e. Averti à la 73^e, il donne ensuite une passe décisive sur le 2^e but de son équipe (75e). Avec

ce succès contre le 4^e du classement, le Lokomotiv remonte à la 9^e position.

Slovaquie, 18^e journée, 1^{re} division

Yves Pambou, titulaire, et le DAC Dunajska Streda, ouvrent le score sur le terrain de Senika (Nemeth à la 12^e). Mais les locaux égalisent en fin de match et arrachent le nul 1-1. Le DAC reste 9^e.

Suisse, 17^e journée, 2^e division

Deuxième revers consécutif et cinquième match sans victoire pour Wil, qui courbe l'échine chez les Grasshoppers de Zurich (0-2). Titulaire, Igor Nganga a été averti à la 69^e. Troisième avec 25 points, Wil compte désormais 20 longueurs sur le leader, son bourreau du jour.

Turquie, 13^e journée, 1^{re} division

Dzon Delarge était titulaire lors de la victoire d'Osmanlispor face à Karabukspor (2-1). Une victoire qui permet au club d'Ankara de se mettre en confiance avant de recevoir le FC Zurich, jeudi, pour le compte de la 6^e journée de la phase de poules de la Ligue Europa.

Turquie, 13^e journée, 2^e division

Manisaspor bat le BB Gaziantep 2-0. Chris Bakaki a joué toute la rencontre. Manisaspor rejoint, avec 10 points, le premier non-relégable.

Ukraine, 17^e journée

Le match opposant l'Olimpik Donetsk d'Emmerson Illoy-Ayyet au FC Karpat Lviv a été reporté.

Camille Delourme